

EN MARCHÉ !

Caminando!

Bulletin de réflexion et d'engagement

Vol. 19, no 2, juin 1998

Dossier



Chiapas

D'après une illustration de EL FIGÓN

C'est avec une certaine rage au coeur que nous vous présentons ce mois-ci un dossier sur le Chiapas. L'espoir suscité par la lutte exemplaire des communautés autochtones du Chiapas est-elle en train de se transformer en une colère contre la mauvaise foi et la brutalité du gouvernement mexicain? En effet, les mauvaises nouvelles provenant du Chiapas continuent à arriver à un rythme fou. Elles laissent présager le pire pour les mois (et les semaines? et les jours?) à venir.

Les agressions des forces de l'ordre contre les populations civiles se poursuivent. Le 3 juin à l'aube, plus de mille hommes de l'Armée fédérale mexicaine, de la police de la Sécurité publique et de la Police judiciaire du Chiapas ont sauvagement pris d'assaut la municipalité autochtone de Nicolás Ruiz. Une pluie de gaz lacrymogènes a aveuglé les centaines de résidentes qui avaient formé une chaîne humaine afin d'empêcher la prise de leur municipalité par les forces de sécurité. Une vingtaine d'enfants blessés, plus de 160 personnes détenues (16 sont toujours emprisonnées), une centaine de maisons pillées et saccagées, et une quantité incalculable de biens volés. Voilà le bilan de l'opération militaire menée contre la municipalité autonome de Nicolás Ruiz. C'est la cinquième incursion militaire du genre ordonnée par Roberto Albores Guillén, gouverneur de l'État du Chiapas. Cette dernière agression s'est produite malgré la «promesse» faite par M. Albores Guillén aux parlementaires canadiens en mission au Chiapas «de ne plus utiliser la violence» pour mater les municipalités autonomes, promesse que la mission canadienne n'avait pas manqué de saluer comme étant un engagement ferme pour une solution négociée.

Nous sommes également atterrées et attristées par la nouvelle de la dissolution de la Commission nationale de médiation (CONAI), annoncée le 7 juin par Don Samuel Ruiz. Fondée en octobre 1994, la CONAI a effectué un travail irréprochable dans la recherche d'une solution pacifique et négociée au conflit qui oppose les communautés autochtones rebelles au gouvernement mexicain. Dans le communiqué annonçant la dissolution de la CONAI, Mgr Samuel Ruiz dénonce le climat d'«agression et de persécution» et constate «que le gouvernement continue de démanteler les conditions nécessaires au dialogue et à la négociation». Bien que Samuel Ruiz maintienne son engagement de «continuer à construire la paix au Chiapas», il est évident que la disparition de l'instance de médiation, ardemment souhaitée par le gouvernement, ouvre une période de danger et d'insécurité dans la région.

Nous profitons aussi de la publication de ce dossier pour lancer un appel pressant à la réflexion et à la mobilisation afin de trouver une voie pour une solidarité concrète avec les populations du Chiapas. Face à la brutalité et à la violence de la répression, on ne peut qu'admirer la force de la résistance des communautés en rébellion, force qui est bien au-delà des discours rhétoriques ou de la réplique armée. Elle réside plutôt dans l'application concrète d'une réponse démocratique, civile et non-violente aux agressions. Malgré la rage, cette force doit continuer à nous inspirer pour la construction d'un monde meilleur.

Là où la vérité est subversive

DU GUATEMALA JUSQU'EN ARGENTINE, EN PASSANT PAR LA COLOMBIE, UNE VAGUE D'ASSASSINATS, DE PERQUISITIONS ET DE VOLS A RÉCEMMENT DÉFERLÉ SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS VOUÉS AU RECOUVREMENT DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE ET À LA SUPPRESSION DE L'IMPUNITÉ.

Au mois de mars dernier, les locaux de l'association argentine *Familles de personnes disparues et détenues pour causes politiques* ont été dévalisés, saccagés et pillés pour la huitième fois. Cette fois-ci, les intrus ont emporté les ordinateurs qui emmagasinaient la plus importante base de données sur les 30 000 personnes disparues sous la dictature militaire du général Videla (1976-1983), ainsi que les fichiers de dénonciations faites par les membres de familles de personnes disparues. La coordonnatrice de l'association, Graciela Palacio, a dit «ne pouvoir décrire le sentiment d'impuissance» qui l'a envahie quand elle est entrée dans les locaux saccagés, «situés devant le Congrès argentin, donc dans une zone extrêmement surveillée.» Selon Graciela, le fait que des voleurs puissent s'introduire dans les locaux et emporter des ordinateurs impunément malgré cette haute surveillance laisse croire que les forces de sécurité nationale seraient complices des voleurs.

Au Guatemala, un mois plus tard, la guerre officieuse contre la mémoire des victimes a pris la forme de l'assassinat de Mgr Juan Gerardi, sauvagement assassiné 48 heures seulement après avoir présenté le rapport «Guatemala, jamais plus!».

Quelques jours après la mort de l'évêque, le groupe paramilitaire *Jaguar justicier*, lié aux secteurs des forces armées guatémaltèques les plus intransigeants et réactionnaires, a revendiqué le meurtre de Mgr Gerardi dans une lettre de menace de mort adressée à Carlos Catu Otoyau, candidat à la mairie du *Frente Democrático Nueva Guatemala* à Comalapa (province de Chimaltengo). Rappelons que le rapport «Guatemala, jamais plus!», préparé en partie par Mgr Gerardi attribuait à l'armée guatémaltèque la responsabilité de 79,2 % des 55 021 cas de violations étudiés, vérité que les forces armées nient et préfèrent taire. Dans la lettre du *Jaguar justicier*, ce dernier se vante de

«détenir le vrai pouvoir au pays» et affirme que le processus de paix a été mis en branle «seulement pour obtenir de l'aide internationale». De plus, l'escadron de la mort prévient qu'il reproduira au Guatemala ce qui s'est passé au Salvador, où plusieurs dirigeants politiques et populaires ont été assassinés après la signature des accords de paix.

À la frontière entre l'Amérique centrale et l'Amérique du sud, la *Comisión Intercongregacional Justicia y Paz* (CJP) présidée par le père Javier Giraldo, ne s'est pas complètement remise de la visite que l'armée colombienne lui a rendue le 13 mai dernier. Les militaires se sont servis de l'occasion pour mettre la main sur les témoignages confidentiels accordés par des citoyens au «Projet jamais plus», coordonné par la CJP. Ce projet a pour but de faire la lumière sur les crimes de lèse-humanité perpétrés au pays au cours des 30 dernières années, crimes auxquels la participation de l'Armée colombienne est indéniable. Dans un communiqué de la CJP, on peut lire que «s'en prendre si brutalement à la confidentialité nous amène à nous poser les questions suivantes: comment une organisation vouée à la défense des droits humains les plus fondamentaux peut-elle réaliser son travail sans que le principe de confidentialité ne soit respecté? Comment est-il possible que les mêmes agresseurs s'approprient les renseignements fournis par les victimes? Nous sommes obligés de constater le profond abîme dans lequel sombre notre pays, où les conditions et les garanties les plus élémentaires pour exercer le DROIT DE DÉFENDRE LES DROITS n'existent pas. La nation entière est consciente des liens étroits entre les forces armées et les paramilitaires. La stratégie paramilitaire n'est-elle pas justement de favoriser la circulation d'information entre militaires et paramilitaires, pour que ces derniers exécutent ce que les premiers n'osent plus par crainte de nuire à la réputation de l'État?» ▼

Mgr Juan Gerardi, martyr de la vérité!

*Assassiné deux jours après avoir
rendu publics les résultats de 3 ans
d'enquête sur les droits humains.*

MGR FRANÇOIS LAPIERRE, NOUVEL ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE, A REPRÉSENTÉ LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DU CANADA AUX FUNÉRAILLES DE MGR JUAN GERARDI, QUI ONT EU LIEU MERCREDI LE 29 AVRIL DERNIER DANS LA CATHÉDRALE DE LA CAPITALE DU GUATEMALA. IL A LIVRÉ SES IMPRESSIONS DANS UNE CONFÉRENCE DE PRESSE DONT VOICI LES GRANDES LIGNES:

Mgr Gerardi a été d'abord évêque du diocèse de Verapaz, dans le Quiche, une des régions les plus touchées par la répression au Guatemala. Il a vu plusieurs membres actifs des communautés chrétiennes indigènes ainsi que plusieurs de ses prêtres tués au début des années 80; lui-même menacé de mort, il avait dû finalement quitter son diocèse et vivre en exil au Costa Rica entre 1982 et 1984. Il lui était défendu par le gouvernement de rentrer au pays. Revenu au Guatemala en 1985, il a été nommé évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Guatemala et président de la Commission des droits humains de l'archidiocèse. J'ai eu l'occasion de connaître Mgr Gerardi lorsqu'il venait à Genève pour participer aux sessions annuelles de la commission des droits humains de l'ONU. J'ai toujours admiré son courage pour parler des violations des droits humains au Guatemala.

Depuis trois ans, la commission des droits humains de l'archidiocèse, en union avec les autres diocèses du Guatemala, avait décidé de préparer une étude qui a eu pour titre «La reconstruction de la mémoire historique». Pour réaliser ce projet, on a formé dans plusieurs parties du Guatemala plus de 600 animateurs. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer quelques-uns, en grande majorité des jeunes. On m'a raconté que la première difficulté rencontrée fut que tous les gens avaient peur de parler. Beaucoup gardaient depuis

15-20 ans dans le secret de leur vie des faits de torture, de mort, de disparition qui n'avaient jamais été dits à personne. Alors il a fallu en arriver à vaincre la peur. La répression qui s'est vécue au Guatemala et qui a probablement été l'une des pires en Amérique latine, visait à créer la terreur. J'ai parlé avec un jeune prêtre du Quiche responsable des animateurs dans sa région. Il me disait que lui-même, les premiers jours, n'arrivait plus à dormir tant il avait peur d'être tué, séquestré ou de disparaître. Finalement on a trouvé des façons, des mécanismes pour dépasser la peur et commencer à recueillir l'information. On a recueilli les témoignages de 6500 personnes, en grande majorité des victimes, mais aussi de certaines qui ont tué, torturé ou fait disparaître des gens.

Le résultat de toute cette enquête sera publié en quatre volumes sous le titre général de «Guatemala, nunca más!» (Guatemala, jamais plus!) Vendredi soir, le 24 avril dernier, les deux premiers volumes intitulés «L'impact de la violence» et «Les mécanismes de l'horreur» ont été présentés. J'ai rencontré le jeune artiste qui a fait la couverture des deux livres: ce qui ressemble à deux ailes d'ange sur le personnage central, sont les omoplates de victimes qui ont été déterrées dans des fosses communes. Sur une couverture, le personnage a les deux mains sur la bouche pour signifier la peur de parler. Sur la deuxième, le personnage a les mains



Des hommes des Communautés de population en résistance (CPR), assis devant des centaines de croix faites à la mémoire de tous ceux qui ont été tués dans leur région.

sur les yeux pour indiquer que beaucoup n'avaient pas le courage de regarder la réalité. En effet, une des grandes questions qui a été posée par beaucoup de personnes était: «Pourquoi déterrer les faits du passé? Pourquoi ne pas les taire?» Mgr Gerardi pensait avec l'archevêque de Guatemala, Mgr Penados, qu'il n'est pas possible de reconstruire la paix au Guatemala - il y a eu des accords de paix signés l'an dernier qui sont encore très fragiles - et de créer une réconciliation sans la vérité. Faire la lumière non pas dans un but de vengeance, mais dans le but de permettre d'abord aux gens qui se sont sentis détruits dans leur vie de retrouver leur dignité. Et permettre aux communautés détruites par toutes les divisions, la méfiance et la perte de confiance les uns envers les autres, de se reconstruire pour collaborer au processus de paix.

Lors de la présentation des deux premiers tomes du rapport, vendredi le 24 avril, Mgr Gerardi a terminé son discours par ces mots: «*Connaître la vérité fait certainement mal. Mais c'est une action hautement salutaire et libératrice. Les milliers de témoignages des victimes, les récits des crimes horribles sont l'actuali-*

sation de la figure du "Serviteur souffrant de Yahvé" incarné dans le peuple du Guatemala: "Voyez mon serviteur, dit Isaïe, beaucoup sont horrifiés à sa vue tant il est défiguré; il n'a plus d'apparence humaine... Il supporte nos souffrances et est accablé de nos douleurs. Nous le croyions châtié, frappé par Dieu..." (Isaïe 52, 13ss) Le dimanche soir suivant, celui qui a attaqué Mgr Gerardi dans l'entrée de garage de la paroisse de San Sebastian où il vivait, a pris un bloc de ciment, l'a frappé à la tête, lui écrasant le cerveau et le défigurant complètement.

Cette mort de Mgr Gerardi a créé au Guatemala une impression très profonde. Ses funérailles ont été un moment absolument incroyable. D'abord une multitude de personnes ont rempli la cathédrale et occupé toute la place devant la cathédrale. Mgr Flores, l'évêque de Coban a terminé son homélie en disant: «*Guatemala, Guatemala, nunca más!*» Et là, les applaudissements ont duré je ne sais plus combien de minutes; Mgr Penados a essayé de les faire cesser au bout de 5 minutes, mais ça continuait. Après la messe, ce qui m'a beaucoup frappé, c'est que pendant la procession dans les rues de Guatemala qui a duré

une heure et quart, c'étaient tous des jeunes qui, tout au long du parcours, assuraient un cordon de sécurité. Plusieurs pleuraient à chaudes larmes lorsque nous passions. Ce fut donc un peuple qui a célébré ce départ de Mgr Gerardi.

Beaucoup m'ont manifesté leur préoccupation en disant: «*Avec le processus de paix, l'espoir était en train de renaître chez beaucoup de gens. Mais avec cette mort de Mgr Gerardi, le Guatemala va-t-il replonger dans la terreur qu'il a connue depuis 36 ans? Ou cette mort va-t-elle créer un réveil plus grand dans la population et à l'étranger?*» On compte beaucoup sur la solidarité internationale. Par exemple, ce matin les évêques du Canada se sont joints avec des représentants de groupes de droits humains pour aller à l'ambassade du Guatemala. La pression internationale est certainement importante pour éviter qu'il y ait un retour en arrière dans le processus de paix qui se vit actuellement au Guatemala.

Après les funérailles, j'ai eu l'occasion de parler avec quelques évêques. Entre les évêques du Guatemala, on n'était pas d'accord sur l'attitude à adopter face au gouvernement. Ils se posaient la question à savoir si le gouvernement a eu quelque chose à voir avec la mort de Mgr Gerardi. Certains disaient peut-être. D'autres disaient non; par la coïncidence avec la publication du rapport le vendredi antérieur et la façon dont ce meurtre a été organisé - avec deux voitures stationnées devant la paroisse qui ont attendu l'arrivée de Mgr Gerardi -, ils tendaient à croire qu'il s'agissait de groupes liés à certains secteurs de l'armée qui n'ont jamais accepté le processus de paix et qui sont encore dans les structures de pouvoir. Les militaires au Guatemala ne sont pas seulement des militaires, mais aussi de grands propriétaires terriens ou industriels, des banquiers, des hommes politiques... Le gouvernement a créé une commission d'enquête et voulu que quelqu'un de l'Église en fasse partie, mais les évêques n'ont pas jugé bon d'y participer.

J'ai visité aussi les bureaux de la commission des droits humains à Guatemala. J'ai parlé avec le directeur et avec des membres de la commission. Ils étaient évidemment bouleversés. Ils avaient peur d'abord qu'une nouvelle vague de répression s'abatte non pas sur eux qui vivaient dans la capitale mais sur beaucoup de ces gens qui avaient travaillé, avaient eu le courage de parler et qui vivent dans les villages éloignés du Quiché ou de l'Alta Verapaz. D'un autre côté, ils étaient conscients que la mort de Mgr Gerardi pouvait signifier un nouvel éveil et créer

un mouvement d'une nouvelle solidarité non seulement au Guatemala mais au plan international, et signifier aussi un pas en avant dans le processus de paix. Je crois que ce pas en avant est lié en partie à la solidarité internationale qui est très importante à ce moment-ci.

Les 6500 témoignages recueillis ont révélé qu'au Guatemala, sur une population d'environ 6 millions d'habitants, il y a eu 50 000 personnes disparues, 150 000 tuées, 250 000 qui ont dû partir en exil, 1 million de personnes déplacées. On compte 45 000 veuves. 75 % des victimes ont été des indigènes. Des spécialistes ont essayé de reconstituer comment cette violence a été possible, d'où elle provenait. La commission n'a pas voulu rapporter simplement les faits bruts, mais effectuer une analyse où, par exemple, on montre que sur 5 personnes qui ont été tuées, 4 jouaient un rôle au plan social ou ecclésiastique: des gens qui travaillaient dans le domaine de la santé ou dans les communautés chrétiennes. On avait laissé croire qu'elles avaient été tuées parce que les victimes étaient liées au mouvement de la guérilla. Mais c'est certain qu'elles l'ont été parce qu'elles travaillaient avec les paysans et parce qu'elles étaient vues alors comme des alliés de la guérilla. C'est ainsi qu'un laïc missionnaire originaire du Nouveau-Brunswick, associé à la Société des Missions-Étrangères, Raoul Léger, a été tué le 25 juillet 1981 dans la capitale. Lorsque j'ai vécu à San Juan d'Ostuncalco, en 1980, le seul fait d'apprendre le dialecte mam, de parler une langue indigène, d'aller dans les communautés a fait que j'ai été menacé de mort. Le simple fait d'avoir la bible latino-américaine à cette époque était un signe de subversion. C'est donc dire que la répression au Guatemala n'a pas été une répression aveugle. Elle suivait un plan. On raconte par exemple qu'on a tué beaucoup d'enfants parce qu'on se disait: «*Pourquoi les laisser vivre si leurs parents risquent de leur transmettre les mêmes idées... Ça risque de nous créer des problèmes pour l'avenir, alors il faut tuer non seulement les parents mais aussi les enfants.*» On a éliminé les personnes qui représentaient un dynamisme social pouvant s'opposer aux intérêts du pouvoir économique et politique.

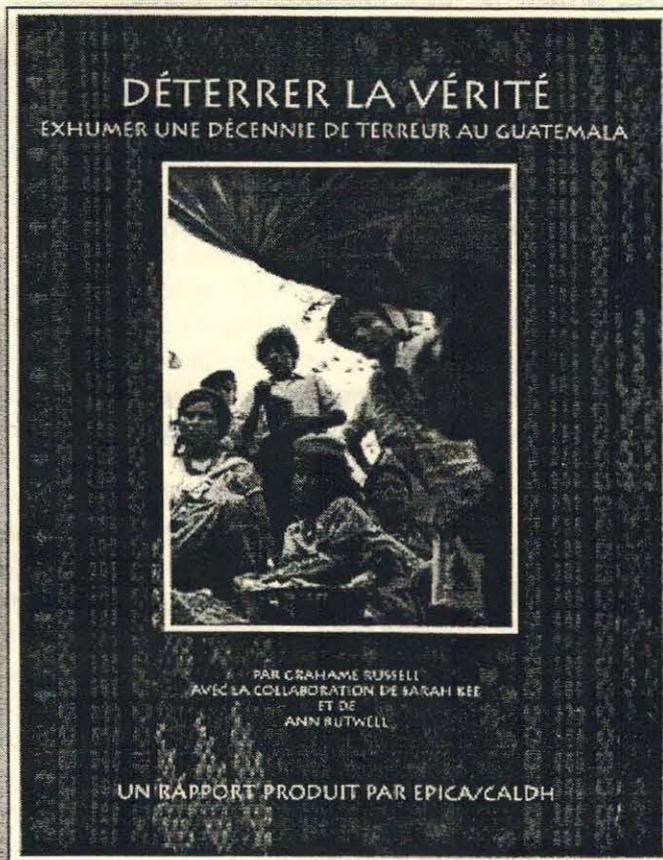
Le rapport de la commission n'élucide pas tel ou tel assassinat, mais le livre «*Les mécanismes de l'horreur*» aide à voir qui étaient les responsables. L'armée a créé des secteurs affectés directement à la répression. On décrit comment fonctionnaient les écoles où se faisait l'apprentissage de la torture, d'où

venaient les manuels et qui étaient les tortionnaires. À mon point de vue, ces livres de la commission sont très forts et je crois que c'est la raison pour laquelle ils sont devenus insupportables parce qu'on y révèle des noms de colonels et de généraux qui dirigeaient la répression.

Pourquoi avoir attendu la publication du rapport pour assassiner Mgr Gerardi, et ne pas l'avoir fait avant? J'ai posé cette question au directeur du bureau de la commission des droits. Il m'a dit que, premièrement, on a agi avec beaucoup de discrétion. Ensuite on a évité de faire imprimer le rapport au Guatemala. Il a été imprimé au Costa Rica. Les deux premiers livres ont été apportés au pays seulement l'avant-veille de leur lancement. C'est pourquoi leur présentation a fait l'effet d'une bombe. Personne n'attendait quelque chose comme ça.

Le message très fort que j'ai retenu de ces jours passés au Guatemala est qu'il faut vaincre la peur. Sur les murs de la ville, j'ai vu plusieurs grandes pancartes de toutes sortes d'organisations qui disaient «Mgr Gerardi, martyr de la vérité». Mgr Penados a demandé qu'on fasse la procession avec le cercueil de Mgr Gerardi dans les rues de Guatemala justement pour exprimer qu'on n'avait pas peur. L'évêque actuel du Quiché m'a dit qu'il disait aux prêtres qui venaient travailler chez lui: «Si vous avez peur, ne venez pas travailler ici!» Il ne parlait pas seulement de la peur de mourir, mais de la peur de dire les choses... ▼

-
- Voir Caminando de septembre 1995 qui annonçait la création de ce projet.



Pour en savoir davantage, procurez-vous la brochure «Déterrer la vérité», disponible sans frais au Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine

« Pacification » politico-militaire au Chiapas

par Maurice Lemoine

*Le Monde diplomatique,
édition électronique, avril 1998*

IMPUTER DE PRIME ABORD LE MEURTRE DE 45 HABITANTS DU VILLAGE D'ACTÉAL, DANS LE CHIAPAS, LE 22 DÉCEMBRE 1997, AU POUVOIR MEXICAIN EN TANT QUE TEL, SERAIT AUSSI INJUSTE QUE PEU PERTINENT. DÈS LA NOUVELLE CONNUE, LE PRÉSIDENT, M. ERNESTO ZEDILLO, QUALIFIAIT CE MASSACRE DE «CRUEL, ABSURDE ET INACCEPTABLE». LE 3 JANVIER 1998, LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, M. EMILIO CHUAYFFET, ÉTAIT AMENÉ À PRÉSENTER SA DÉMISSION DE MÊME QUE, LE 7 JANVIER, LE GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DU CHIAPAS, M. JULIO CÉSAR RUIZ FERRO. DÈS LE 9 JANVIER, 46 PERSONNES ÉTAIENT ARRÊTÉES ET INculpÉES, DONT LE MAIRE PRIISTE (1) DE CHENALHÓ, M. JACINTO ARIAS CRUZ (INculpÉ POUR AVOIR FOURNI DES VÉHICULES ET DES ARMES AUX MEURTRIERS), AINSI QUE LE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'ÉTAT DU CHIAPAS. AU TERME D'UNE ENQUÊTE SOMME TOUTE PROMPTEMENT MENÉE, 113 PERSONNES SERONT INCARCÉRÉES.

Le contrôle de l'électorat dans les États de la fédération, surtout dans les régions rurales, s'est long-

temps fait par l'intermédiaire d'oligarchies et de caciques locaux. Il n'est guère surprenant, à l'heure où est affichée une substantielle volonté de démocratisation du système politique (en témoigne la victoire de M. Cuauhtemoc Cardenas, du Parti de la révolution démocratique, à la mairie de Mexico), de voir ces acteurs se soustraire à l'emprise du pouvoir

central. Celui-ci n'entend-il pas modifier les règles d'un jeu qui leur a toujours assuré domination et impunité ?

On ne peut toutefois s'arrêter à ce seul constat

Le 26 décembre, M. Jorge Madrazo, procureur général de la République, s'est déplacé sur les lieux du crime, a exprimé sa solidarité avec les victimes et a donné son explication des faits : «Des actes de grande violence dans la commune de Chenalhó et d'autres communes du Chiapas ont été constatés depuis les années 1930 et cette situation n'a malheureusement jamais disparu. Ces conflits peuvent être qualifiés d'intercommunautaires, dans un contexte de disputes constantes entre les pouvoirs locaux politiques et économiques. Ils découlent également de l'existence d'une diversité religieuse et,

Dossier



Chiapas



Photo : Fabienne Lasserre

plus récemment, de divisions d'ordre idéologique (2).»

Explication simpliste. Pour s'en référer à la seule période 1982-1988, sous le gouvernorat du général Castellanos, les organismes de défense des droits humains recensaient au Chiapas 153 assassinats politiques (intercommunautaires ?), 692 incarcérations abusives (disputes ?), 503 séquestrations accompagnées de torture (diversité religieuse ?), 407 expulsions de familles de leurs communautés, 54 expulsions de villages, 12 viols et 29 agressions contre des mouvements de protestation. En 1988 et 1990, le code pénal de cet État était révisé, sanctionnant désormais divers délits qualifiés de «politiques», notamment l'occupation des voies publiques, d'édifices publics, les réunions «tumultueuses» (!), tous modes d'action constituant les voies traditionnelles d'expression des populations paysannes (3). Une série de violations des droits élémentaires qui ne sont pas étrangers au soulèvement de janvier 1994. On est loin d'une simple permanence de «disputes locales»...

Le président Zedillo s'est engagé, le 23 janvier à Kanasín (Yucatan) à ne pas utiliser la force pour résoudre le conflit du Chiapas. Soit. Mais dans le

même temps, le ministère de la Défense a dépêché sur les lieux plusieurs détachements de l'armée pour «rétablir un climat de sécurité et éviter des affrontements entre groupes rivaux». On retrouve là une stratégie élaborée dans les années 80, en Amérique centrale, entre autres par la Démocratie chrétienne au Salvador : un gouvernement démocratique «pris en tenaille» entre deux extrémismes - extrême gauche et extrême droite - renvoie dos à dos, mis sur le même plan, un mouvement social armé (en l'occurrence le Front Farabundo Martí de libération nationale - FMLN) et les escadrons de la mort. Puis, prétendant lutter contre les seconds, s'attaque au premier.

Il n'était un secret pour personne qu'une prolifération de groupes paramilitaires - Paix et Justice, les Chinchulines, le Masque rouge, les Égorgeurs, l'Alliance San Bartolomé de los llanos, les Brigades d'opérations mixtes, le Mouvement révolutionnaire indigène anti-zapatiste, la communauté Tomas Müntzer, etc. - opéraient au Chiapas, semant la terreur, entraînant des déplacements massifs de populations, avec la complicité passive, voire active, de l'armée et des autorités. L'enquête menée a mis au jour que d'ex-militaires et d'ex-

policiers avaient entraîné le groupe Masque rouge, responsable du massacre d'Actéal ; l'arrestation, le 2 avril, du général Julio César Santiago Diaz (jusque-là en fuite), confirmait l'implication de l'armée au plus haut niveau : le général commandait un détachement de 40 hommes qui, postés près des lieux, auraient pu empêcher la tragédie et ne l'ont pas fait.

Dossier



Chiapas

Ainsi est mise à jour la stratégie (et la réelle responsabilité) du pouvoir. Il s'agit bel et bien, par la militarisation d'une grande partie du territoire et l'appel plus discret aux paramilitaires (par nature « incontrôlés ») de mener une répression très large à

l'encontre de l'ensemble du mouvement social. La tragédie d'Actéal n'est en l'occurrence qu'une inopportune « bavure » - par son ampleur et, par conséquent, les réactions, entre autres internationales, qu'elle a entraînées.

Les négociations menées entre l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) et le gouvernement avaient permis la signature, en février 1996, des accords dits de San Andrés. S'appuyant sur ces accords, la Commission de concorde et de pacification (Cocopa) - constituée de députés de tous les partis représentés au Parlement - a présenté un projet de loi en intégrant le contenu dans la législation nationale, ce qui implique une réforme de la Constitution. *« Si le gouvernement a signé les Accords de San Andrés, c'est bien évidemment pour les respecter »,* déclare, le 1er mars 1998, M. Francisco Labastida Ochoa, ministre de l'Intérieur. *Le président de la République lui-même a dit, en de nombreuses occasions, que le gouvernement respecterait cet engagement. Ce point n'est pas sujet à discussion. Celui qui prétendrait le contraire proférerait une contre-vérité. La Cocopa a formulé un projet de réformes constitutionnelles. Ce projet n'a jamais été approuvé par le gouvernement. Nous n'avons jamais pris d'engagements en ce domaine. Rien n'a été signé.* En fait le pouvoir, alléguant l'atteinte à la souveraineté nationale et à l'unité du Mexique que constituerait le contenu et la portée de l'autonomie indigène, revient sur ses engagements. Un projet de loi gouvernemental sur la réforme constitutionnelle, présenté le 15 mars 1998 par le président Zedillo, sera rejeté par les zapatistes mais aussi par le principal parti d'opposition le

Parti de la révolution démocratique (PRD). L'EZLN refuse de renouer les négociations, mais les bases sociales zapatistes mettent unilatéralement en oeuvre les accords de San Andrés à travers la formation de 38 *municipios* autonomes.

Plus que l'EZLN - qui n'a pas tiré un coup de feu depuis janvier 1994 -, c'est ce processus d'organisation sociale pacifique mené par les indigènes que le pouvoir entend « casser ». Comme on le fit, là encore, en Amérique centrale, « la guérilla se déplaçant dans le peuple comme un poisson dans l'eau », il s'agit d'enlever l'eau au poisson. Une grande partie de la population rurale du Chiapas vit désormais dans une situation d'occupation militaire. Les groupes paramilitaires font régner la terreur. Ne reste plus, pour le pouvoir en place, qu'à restaurer la discrétion propice à toute campagne de « reprise en main » digne de ce nom.

Depuis 1996, 4 435 étrangers ont pénétré les zones en conflit, presque tous membres de quelque 200 organisations non gouvernementales (4). On retrouve là, peu ou prou et sans lien formel, une démarche expérimentée avec succès au début des années 90 au Guatemala. La mise en place d'accompagnateurs et d'observateurs internationaux, avec deux principales missions : dissuader, par leur présence, les violations des droits humains et diffuser des informations vers l'extérieur.

Dans le cadre d'une campagne officielle contre les étrangers, accusés de « manipuler les indigènes », une quinzaine de reconduites à la frontière ont déjà eu lieu (les 13 et 16 avril). De même, le Français Michel Chanteau, 67 ans, prêtre de Chenalhó depuis 32 ans, a été expulsé, accusé d'« activisme prozapatiste » (trois autres religieux avaient déjà subi le même sort).

Répression, isolement et silence. On retrouve là les ingrédients qui ont accompagné les campagnes de « pacification » élaborées il n'y a pas si longtemps, en Amérique centrale. ▼

(1) Membre du Parti révolutionnaire institutionnel, au pouvoir depuis plus de 60 ans.

(2) *Le Mexique aujourd'hui*, service d'information de l'ambassade du Mexique, Paris, n° 68-69, décembre 1997-janvier 1998.

(3) *Rapport Mexique*, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), n° 251, février 1998.

(4) *El País*, 13 février 1998.

**Résumé
du rapport
final**



Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas

Photo : Fabienne Lasserre

DU 15 AU 28 FÉVRIER 1998, LA COMMISSION CIVILE INTERNATIONALE D'OBSERVATION DES DROITS HUMAINS AU CHIAPAS (CI-APRÈS NOMMÉE COMMISSION), COMPOSÉE DE 210 DÉLÉGUÉES DE 11 PAYS, A REcueilli DE L'INFORMATION SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS L'ÉTAT MEXICAIN DU CHIAPAS. LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION A ÉTÉ ÉLABORÉ À PARTIR D'ENTREVUES RÉALISÉES AVEC PLUS DE 150 COMMUNAUTÉS (VILLAGES) AUTOCHTONES ET DE PERSONNES DÉPLACÉES PAR LA GUERRE, AVEC DIFFÉRENTES ORGANISATIONS POLITIQUES, SOCIALES, ET DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS AINSI QU'AVEC DES REPRÉSENTANTES DE PLUSIEURS INSTITUTIONS PUBLIQUES ET MINISTÈRES MEXICAINS. VOICI UN RÉSUMÉ DU RAPPORT.

L'État du Chiapas est caractérisé par la pauvreté extrême et l'exclusion d'une partie de ses habitantes: 66.7% de sa population souffre de malnutrition et cette portion est analphabète à 69% (en majorité des femmes); 56% des habitations n'ont pas l'eau courante et 67% n'ont pas d'électricité. Sur une population totale de 3 600 000 habitantes, on compte environ 1 200 000 autochtones qui sont les plus touchés par cette marginalisation. On définit comme autochtones les personnes vivant dans des communautés (villages) où sont maintenues la culture et la langue autochtones, mais il faut préciser que l'appellation «métisse» inclut beaucoup d'autochtones acculturés et/ou urbains¹. Cette discrimination historique dont souffrent les communautés autochtones du

Chiapas serait la cause du soulèvement zapatiste de 1994, qui a levé le voile sur la précarité des droits humains au Mexique, et révélé au monde entier les conditions de misère dans lesquelles les autochtones avaient été maintenues et reléguées à l'oubli. Depuis lors, la présence massive de l'Armée fédérale mexicaine dans la zone a généré, d'après la multitude de témoignages recueillis lors du séjour de la Commission au Chiapas, une situation de tension, d'insécurité et de méfiance qui entraîne une généralisation de la violence. De surcroît, la présence et la prolifération de groupes paramilitaires dans la zone a forcé des milliers de personnes à abandonner leurs terres devant la peur et les menaces avec le drame humain que cela comporte.

Terre et territoire

Pour la majorité des autochtones chiapanèques, la terre est un bien collectif. Cette conception s'oppose radicalement à celle du gouvernement et des grands intérêts financiers, ce qui place la propriété de la terre au centre de la polémique, en particulier depuis la réforme de l'article 27 de la Constitution mexicaine, en 1992, laquelle a rendu possibles le morcellement et la vente des terres communales, jusqu'alors protégées. Le problème de la terre trouve ses racines dans l'histoire, faite d'une succession d'usurpations,

Dossier



Chiapas

d'acquisitions frauduleuses des territoires autochtones et d'évictions violentes et forcées des communautés. Ces pressions sont toujours accompagnées d'une violence directe contre la paysannerie, tout particulièrement lorsqu'elle tente de s'organiser de quelque façon; on peut mentionner la persécution à l'égard des syndicalistes agricoles: détentions arbitraires, menaces et pressions diverses pouvant mener jusqu'à l'assassinat...

La réforme agraire, fruit de la révolution mexicaine du début du siècle, a eu très peu d'incidence au Chiapas, où les grandes propriétés terriennes (haciendas) ont toujours dominé. Suite au soulèvement zapatiste de 1994, plusieurs communautés ont procédé à l'occupation et/ou à la récupération de terres, expulsant plusieurs grands propriétaires qui ne toléraient pas leur présence. Mais aujourd'hui, le problème reste entier, n'ayant pu être résolu lors des négociations de paix de San Andrés. Pour ajouter à la complexité de la situation, plusieurs personnes qui ont dû abandonner leur communauté suite aux menaces et à la violence des groupes paramilitaires, ont été dépossédées de leurs terres, celles-ci ayant été revendues ou reprises illégalement.

Justice et droits humains

Les droits humains dans les communautés autochtones de l'ensemble du Mexique font l'objet de violations constantes. Au Chiapas, ce sont majoritairement des organisations non-gouvernementales et/ou religieuses mexicaines qui reçoivent et défendent les dénonciations des communautés autochtones et/ou paysannes. L'institution gouvernementale, la Commission nationale des droits humains (CNDH), est critiquée pour son manque d'efficacité et d'autonomie. Durant son séjour, la Commission a reçu 91 dénonciations écrites qui nous ont permis d'établir la liste suivante des principales violations au Chiapas dans le contexte actuel:

a) Le droit à la vie: en nette détérioration. Les menaces

et les assassinats sont monnaie courante et demeurent dans la plupart des cas impunis. Les 45 personnes assassinées à Acteal le 22 décembre 97, le cas de Guadalupe Mendez Lopez, tuée par la police à Ocosingo le 12 janvier 98, le meurtre de José Tila López García qui a personnellement affecté les membres de cette Commission, en sont la preuve — pour ne citer que les cas les plus médiatisés. Ces crimes sont jusqu'à ce jour restés impunis.

b) Le droit à l'intégrité personnelle: les agressions, les menaces et abus sexuels sont constants. Les menaces de la part des groupes paramilitaires et des priistes (membres du parti au pouvoir, le PRI) de «répéter Acteal» sont fréquentes. Au sein des communautés, la peur et les tensions permanentes sont les raisons principales qui ont poussé quelque 15 000 paysannes à abandonner leur foyer.

c) Le droit à la liberté de circulation et d'établissement: celui-ci est limité par les patrouilles et les contrôles permanents des militaires fédéraux, la présence de la police et des groupes paramilitaires, ces derniers allant jusqu'à «contrôler» des routes au su et au vu des policiers. Ce problème affecte particulièrement les femmes qui n'osent parfois plus sortir des communautés, aller laver à la rivière ou chercher du bois de peur d'être «signalées». Les récoltes se perdent ou ne se font pas, les hommes craignant aussi des attaques lors du travail aux champs.

d) Le droit d'accès à la justice: il y a un manque de confiance généralisé face aux institutions et à l'appareil judiciaire, situation due principalement à l'impunité et à la difficulté de déposer une plainte aux autorités judiciaires dans un système dominé par la corruption et le racisme. Ces conditions expliquent que les autochtones et les paysannes (qui souvent ne parlent ni n'écrivent l'espagnol) s'adresseront plutôt aux ONG ou aux organisations religieuses pour les aider dans leurs démarches légales.

e) Le droit à la participation politique: la fraude électorale, le manque de papiers d'identité, le sexisme, l'inaccessibilité des institutions politiques, l'absence de structures participatives et le haut taux d'analphabétisme sont des obstacles à la participation politique.

f) Le droit à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et au logement: il s'agit de droits sociaux essentiels qui sont pratiquement inexistantes dans plusieurs communautés autochtones et paysannes du Chiapas. Ces situations qui prévalaient lors du soulèvement zapatiste, sont aujourd'hui amplifiées par le refus et/ou par l'impossibilité des communautés «bases d'appuis de l'Armée

zapatiste» d'accepter ou d'avoir accès aux maigres services gouvernementaux. Depuis 1994, l'armée fédérale est souvent utilisée pour dispenser ces services (vaccins, distribution alimentaire, animation...), ceci dans le but de légitimer sa présence dans la région, ce qui a pour effet de durcir le rejet des populations. L'encerclement militaire provoque aussi la destruction de l'économie de subsistance de nombreuses communautés autochtones.

g) Les droits des femmes: dans le contexte général de détérioration des droits humains, la discrimination et la souffrance historique des femmes prennent des proportions alarmantes, tant psychologiquement que physiquement. Ces cas sont moins documentés chez les femmes autochtones, parce qu'elles ne parlent souvent pas espagnol, sont majoritairement anal-

phabètes, parce souvent, elles ne peuvent pas se déplacer ayant traditionnellement la charge des enfants et du maintien du foyer, et parce que dénoncer — par exemple un abus sexuel — peut impliquer un rejet de la part de la communauté et de la famille.

La situation des droits humains au Chiapas n'est pas le produit d'une manifestation spontanée du hasard, mais bien d'une accumulation de circonstances, telles que la structure économique et sociale du pays, l'exploitation historique des peuples autochtones, les politiques néolibérales et les effets dévastateurs sur l'économie de la petite paysannerie (autochtone et métisse), de l'implantation de traités commerciaux internationaux (ALENA). Dans ce sens, les revendications autochtones d'autonomie et les changements constitutionnels que cela pourrait apporter entrent directement en conflit avec le processus de globalisation dans lequel le Mexique s'est engagé.

Militarisation et paramilitarisation

Il est difficile de donner les chiffres exacts des effectifs militaires présents au Chiapas, vu les écarts importants entre les différentes déclarations: «entre 8 000 et 10 000 soldats» selon l'Ambassade du Mexique au Canada; 70 000 selon la CONAI (Commission nationale de médiation, présidée par l'évêque Samuel Ruiz)

et le Centre d'études anthropologiques CIMECH; 80 000 selon le FZLN (Front zapatiste de libération nationale); et 50 000 selon le consensus de la presse écrite internationale. La Commission déplore le fait que les autorités militaires mexicaines n'aient pas désiré nous rencontrer pour nous éclairer sur ce point. D'après les recherches et observations de la Commission, il y aurait au moins 50 000 soldats fédéraux (1/3 des effectifs nationaux) dans le Chiapas.



Photo : Fabienne Lasserre

Le gouvernement maintient que l'armée est envoyée pour assurer la sécurité et réaliser un «travail social» auprès des démunis, mais ses incursions dans les villages, les contrôles routiers, l'installation de campements militaires sur nombre de terres agricoles communales (*tierras ejidales*), les survols aériens constants des villages, semblent largement dépasser ces fonctions. Les communautés

dénoncent aussi les «effets secondaires» de l'occupation militaire: drogue, alcool, abus sexuels et prostitution.

La présence de groupes armés (paramilitaires, *guardias blancas*: milices privées des grands propriétaires terriens) a aussi augmenté considérablement au cours de la dernière année. On en dénombrait présentement 14 dans le Chiapas: Paz y Justicia, Chinchulines, Mascara Roja, Movimiento Indígena Revolucionario Antizapatista (MIRA), Puñales, Socama, Auténticos Coletos, Lucha Campesina, etc. Ces groupes, formés d'individus clairement identifiés, réalisent à divers niveaux un travail d'intimidation auprès des personnes qui sont membres des partis d'opposition ou qui ne se soumettent pas à l'autorité du PRI; avec pour effets principaux la détérioration du tissu social et les déplacements massifs de population. Aux dires de certains témoins, «les groupes paramilitaires et les *guardias blancas* effectuent la portion illégale du travail de l'État, ils portent des appellations différentes selon les régions où ils développent leurs activités». Les liens entre ces groupes et le parti au pouvoir peuvent prendre plusieurs formes: ses membres sont des militants du PRI, ils réalisent leurs exactions sous les yeux de la police qui n'intervient pas, ils reçoivent du financement du gouvernement, etc. L'exemple le plus éloquent est celui d'un des dirigeants de *Paz y Justicia*, Samuel Sánchez Sánchez,



qui est député du PRI au Chiapas et qui a reconnu devant la Commission qu'il y avait des personnes armées dans son groupe, lequel par ailleurs a reçu plusieurs subventions importantes en tant qu'ONG de développement. Il a aussi été démontré que les armes utilisées pour réaliser le massacre d'Acteal étaient des modèles à l'usage exclusif de l'armée fédérale, que les uniformes avaient été fabriqués aux États-Unis et qu'au moins 6 membres du corps de police de l'État du Chiapas étaient identifiés parmi les auteurs du massacre.

Ces faits doivent être reliés au développement d'une stratégie contre-insurrectionnelle, qui chercherait à transférer aux groupes paramilitaires la réalisation de la répression directe, dans le but de provoquer une escalade de la violence (phase qui se vit présentement), ce qui permettrait ultérieurement de justifier l'intervention de l'armée fédérale comme une force neutre et pacificatrice.

Les personnes déplacées

Au Chiapas, selon des chiffres du Conseil national indigène (CNI), il y aurait présentement 15 000 déplacés qui vivent dans des conditions déplorables: dans la montagne, exposés aux intempéries, dans des abris de fortune, sans nourriture, sans eau potable, sans médicaments. Ces chiffres ne tiennent pas compte des réfugiés de 1994 et de 1995, ni des personnes expulsées de la municipalité de Chamula pour des motifs religieux. Ces 15 000 déplacés se retrouvent principalement dans la région des hauts plateaux et dans la zone Nord. Ils et elles furent généralement leurs villages suite aux persécutions militaires ou paramilitaires dues au refus ou à l'incapacité de verser un impôt spécial aux paramilitaires, de participer à l'entraînement, ou simplement à cause de leur allégeance politique. La thèse officielle des conflits religieux et interfamiliaux ne semble pas expliquer complètement ce phénomène. Les personnes déplacées ne sont pas nécessairement des «bases d'appui de l'EZLN», mais en général elles ont subi des représailles pour s'être organisées et/ou avoir réclamé leurs droits économiques, sociaux et politiques; comme le prouve l'exemple d'Acteal, dont les réfugiés massacrés étaient membres de l'organisation civile pacifiste *Las Abejas*, créée en 1992 et liée au diocèse de San Cristobal de las Casas.

Les déplacés trouvent souvent refuge dans des communautés voisines, allant parfois jusqu'à doubler la population de ces dernières, ce qui engendre de sérieux problèmes de subsistance. L'aide matérielle et

économique aux réfugiés est principalement apportée par des ONG mexicaines, car ces populations refusent généralement l'aide de la Croix-rouge mexicaine en raison de ses liens avec le gouvernement et l'armée fédérale et pour ses dons antérieurs de médicaments périmés et d'aliments inutilisables. Ces populations demandent à être reconnues comme déplacées de guerre et réclament la présence du Comité international de la Croix-rouge, afin d'assurer une présence neutre qui puisse acheminer l'aide humanitaire et créer des conditions de sécurité leur permettant de réintégrer leurs communautés d'origine. Jusqu'à présent le gouvernement a répondu par la négative à ces demandes.

Les femmes

Les conditions mentionnées précédemment, la division sexuelle du travail et la charge traditionnelle des enfants et de la maison, les obligent souvent à réaliser une double ou triple journée de travail. Malgré leur discrimination historique, les femmes autochtones et métisses sont devenues, depuis 1994, des agentes importantes dans le processus de pacification et de démocratisation, tant au sein de leurs propres communautés que vis-à-vis du gouvernement. Plusieurs ont déclaré devant cette Commission que «les femmes autochtones ont commencé à se réveiller», non seulement à titre personnel, mais en réclamant leurs droits, en protégeant pacifiquement leurs communautés des incursions militaires et en faisant surgir nombre d'initiatives organisationnelles: coopératives de production, aide aux plus démunies, défense des droits humains, plate-formes de participation politique, etc. Il faut noter que les femmes subissent particulièrement les effets d'une stratégie contre-insurrectionnelle qui utilise la rumeur, les menaces, les abus sexuels, la division familiale, les pénuries alimentaires, et qui a récemment entrepris d'utiliser les femmes dans le travail contre-insurrectionnel: en réponse aux images choquantes de femmes autochtones désarmées affrontant des soldats armés, le gouverneur de l'État du Chiapas a annoncé à la Commission la création d'un corps policier composé de 500 femmes non-armées, destiné à surveiller et contrôler les manifestations.

Santé et éducation

À cause de l'absence de médecins, les responsables de la santé dans les communautés autochtones sont souvent des promoteurs de santé, des sages-femmes ou des guérisseurs et guérisseuses traditionnelles. Les cliniques et hôpitaux d'État se trouvent souvent à plusieurs heures de marche par des sentiers escarpés, ce qui rend difficile le transport des malades. À cette difficulté, s'ajoutent des obstacles multiples: d'ordre cultu-

rel (une conception différente de la maladie et de la guérison), le racisme de l'appareil médical étatique («les Indiens sont sales», a affirmé un médecin devant la Commission), le manque de papiers d'identité, le manque d'argent pour acheter les médicaments pour un traitement, le fait de ne pas parler espagnol et de ne pas avoir accès à des services de traduction, etc.

De plus, depuis 1994, les troubles reliés au conflit ont rendu encore plus difficile l'accès aux services médicaux: la peur d'être signalé et interrogé à l'hôpital, les problèmes de déplacement à cause des contrôles militaires et paramilitaires, etc. Diverses ONG mexicaines, de pair avec certaines communautés, ont fait un effort pour instaurer des services indépendants qui puissent répondre aux communautés «bases d'appui de l'EZLN» et aux insurgées en matière de santé et de prévention.

Cependant, ces structures sont encore trop rares et fragilisées par les incursions des militaires fédéraux. Les enfants meurent trop souvent d'infections gastriques et pulmonaires facilement guérissables, les femmes par manque de soins adéquats pré et post-partum, et ces situations sont pires encore chez les personnes déplacées par la guerre.

Au niveau de l'éducation, le problème est très complexe et l'analphabétisme prend des proportions alarmantes surtout chez les femmes et les enfants autochtones. Les services quasi inexistantes avant le conflit se sont encore amoindris et malgré quelques efforts de prise en charge dans certains villages, on peut dire que la scolarité est complètement absente de la majorité des communautés autochtones ne soutenant pas le PRI. À cela, il faut ajouter le très bas taux d'assistance scolaire des filles qui, dès un très jeune âge, ont la charge de leurs frères et soeurs.

La Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas dédie l'ensemble de son travail à la mémoire de José Tila López García, autochtone Chol de la communauté de Tzaquil, assassiné le 21 février 1998 après avoir présenté devant cette Commission les dénonciations de sa communauté. Les survivants de l'attaque accusent le groupe paramilitaire *Paz y Justicia* d'être le responsable de son assassinat. Ce drame est venu éteindre la flamme qui nous guidait. Que son âme et son peuple retrouvent enfin la paix.

Les accords de San Andrés

Les Accords de San Andrés ont été signés à San Andrés Sacamch'en de los Pobres, Chiapas, le 16 février 1996, par l'EZLN et le gouvernement fédéral. Ils comprennent quatre documents qui contiennent les promesses et les propositions conjointes reconnues par le gouvernement et l'EZLN pour garantir une nouvelle relation entre les peuples autochtones du pays, la société et l'État. Ces propositions devaient être envoyées au Parlement pour être transformées en réformes constitutionnelles, mais cela ne s'est pas encore fait. Le but central de ces accords est de mettre fin aux relations de subordination, de discrimination, d'exploitation et d'exclusion politique imposées aux peuples autochtones.

Les droits à faire reconnaître sont les suivants:

- ♦ **politiques:** exprimés en particulier par la reconnaissance de leurs propres gouvernements et de leurs propres systèmes d'élection.
- ♦ **juridiques:** pour légaliser leur façon d'élire les autorités locales, d'administrer la justice, de répondre aux besoins, de prendre des décisions dans les conflits internes, etc.
- ♦ **sociaux:** pour décider de leurs propres formes d'organisation sociale.
- ♦ **économiques:** pour déterminer leur propre organisation en ce qui concerne le travail, la jouissance de leurs ressources et l'amélioration de la production et l'emploi des peuples autochtones.
- ♦ **culturels:** pour garantir les droits culturels distincts.

Cette nouvelle relation exige une réforme profonde de l'État, un nouveau pacte social respectant l'autonomie des peuples autochtones. Pour y arriver, l'application des principes suivants a été convenue entre les parties:

- ❖ **libre détermination et autonomie:** l'État ne peut imposer aucune décision unilatérale sans respecter les propositions des peuples, des communautés et des organisations autochtones.
- ❖ **participation:** les peuples et les communautés autochtones devraient être des sujets actifs dans la définition, la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes et des projets qui sont approuvés.
- ❖ **pluralisme:** ce principe aboutit au respect de la diversité de tous et toutes les autochtones du pays et à l'élimination de la discrimination en général.
- ❖ **intégrité:** les programmes et leur application doivent s'adresser à l'ensemble des composantes d'un

problème et ne doivent pas tenter d'en résoudre seulement une partie: les problèmes qui sont reliés doivent avoir des solutions communes.

- ❖ **subsistance:** il est important que les projets et les programmes ne nuisent ni au milieu social ni aux ressources des peuples autochtones et respectent l'environnement et la culture de ces peuples.

D o s s i e r



Chiapas

À ce jour, le gouvernement n'a mis en vigueur aucun des engagements pris à San Andrés. Il continue de ne pas respecter l'esprit et le texte des Accords de San Andrés et, à la fin de 1996, il a posé son veto au projet de loi proposé par la Commission de Concorde et Pacification (COCOPA, commission parlementaire multipartite). L'EZLN et le Congrès national indigène (CNI) ont insisté sur le fait que la poursuite du dialogue est impossible sans l'application préalable de ces accords, parce que cette inaction du gouvernement fait douter qu'un tel dialogue aboutisse à des engagements véritables. Quand les peuples autochtones exigent *Nunca más un México sin nosotros* (Plus jamais un Mexique sans nous), ils réclament un pays qui les inclut à tous les niveaux et à toutes les étapes de

décision, en garantissant le respect des droits humains fondamentaux.

En conclusion, la Commission constate que la situation des droits humains est dans un état de grave détérioration dans l'État mexicain du Chiapas. Les facteurs prédominants qui contribuent à générer cette situation sont les suivants: 1. la militarisation intense de la région; 2. la présence de groupes paramilitaires; 3. la situation d'impunité généralisée; 4. l'obstruction de l'accès à la justice; 5. la situation de misère structurelle dont souffrent les communautés; 6. la répression contre les formes d'organisation de la société civile; 7. le manque de volonté politique dans la recherche d'une solution respectueuse des demandes autochtones▼

* *Le rapport complet (162 pages) de la Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas est disponible au Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine. Pour en obtenir une copie, faites parvenir votre adresse ainsi qu'un chèque de 14,00\$ à l'adresse suivante: 25, Jarry Ouest, Mtl, Qc, H2P 1S6*

¹ Ces données proviennent de *Chiapas en cifras*, CIACH, CONPAZ, CIPRO, Mexico:1997

Recommandations de la Commission

Que le gouvernement du Mexique:

1. respecte intégralement et applique immédiatement les accords de San Andrés sur les droits et la culture autochtones et poursuive le processus de dialogue et de négociation avec l'EZLN;
2. respecte le projet d'initiative de réformes constitutionnelles de la COCOPA;
3. consolide les fonctions des instances de médiation (CONAI) et de vérification (COSEVER);
4. mette fin à la militarisation et à la paramilitarisation;
5. assure le libre accès à la justice et promeuve la lutte contre l'impunité par le moyen d'actions globales et non simplement symboliques;
6. accorde l'amnistie immédiate pour les prisonnières politiques;
7. assure le retour des déplacées de guerre à leurs communautés d'origine, avec dévolution intégrale de leurs biens et avec l'indemnisation correspondante pour les préjudices subis;
8. reconnaisse l'importance des organismes de défense des droits humains mexicains et accepte la présence d'organismes à caractère international ainsi que la reconnaissance d'un statut d'observateur international;
9. demande l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge comme moyen de garantir une assistance humanitaire à la population, ceci en raison du rejet de l'aide provenant des organismes institutionnels mexicains.

Que les États membres exigent de l'ONU:

10. la désignation d'un rapporteur spécial de l'ONU pour les droits humains au Mexique;
11. l'établissement d'un mécanisme permanent de vérification du respect des droits humains au Mexique. Ce mécanisme devrait intégrer des ONG mexicaines et internationales de défense des droits humains.

ERRATUM

Le Canada face au conflit au Chiapas

par Claude Rioux

A PRÈS LE MASSACRE D'ACTEAL, LE PREMIER GOUVERNEMENT À ENVOYER UNE MISSION AU MEXIQUE A ÉTÉ LE GOUVERNEMENT CANADIEN : DÈS LE 9 JANVIER, LA MISSION COMMERCIALE ÉQUIPE CANADA S'ENVOIAIT POUR LE MEXIQUE! LE CHEF DE LA MISSION, LE MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL SERGIO MARCHI, DÉCLARAIT À CETTE OCCASION QUE «LE GOUVERNEMENT DU CANADA FÉLICITE LA RAPIDITÉ DE RÉACTION DE M. ZEDILLO AU MASSACRE DE ACTEAL». EN EFFET, M. ZEDILLO VENAIT D'ENVOYER 4 000 MILITAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE DE CONFLIT...

Le 29 février, les membres canadiens de la Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas (CCIODH) rencontraient à Mexico l'ambassadeur du Canada, M. Stanley Gooch. Selon lui, le massacre d'Acteal a un côté positif puisqu'il «ouvre la voie à une reprise du dialogue». Bien que le massacre d'Acteal ait plutôt aggravé la crise au Chiapas, M. Gooch nous rassure en affirmant: «le gouvernement du Mexique répond aux critères de démocratie du gouvernement du Canada!».

De retour au pays, les membres de la CCIODH demandent et obtiennent un rendez-vous avec M. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, afin de lui remettre ce rapport. Cette rencontre n'aura jamais lieu. Après trois reports successifs, la rencontre est finalement remise *sine die*. Le ministre semble ne pas vouloir lire le rapport de la Commission avant la fin des travaux de la Commission des droits humains de l'ONU, où le Mexique ne sera pas cité dans la liste des pays où l'on viole les droits humains.

L'expulsion, le 11 avril, des observatrices québécoises Julie Marquette et Sarah Baillargeon, mit sur la place publique l'incurie des services diplomatiques canadiens dans ce dossier. Mais à l'issue d'une courte rencontre avec M. Zedillo lors du Sommet des Amériques à Santiago du Chili, le premier ministre Jean Chrétien déclarait: «M. Zedillo m'a expliqué de long en large la situation là-bas (...), le dossier est clos».

Les «explications» de M. Zedillo n'ont vraisemblablement pas convaincu l'opinion publique puisque le Canada a été obligé d'en-

voyer, du 9 au 11 mai, une délégation parlementaire au Chiapas. Le député libéral Jacques Saada, chef de la délégation, a admis avoir observé des violations systématiques des droits humains mais a déclaré que «recommander des sanctions de quelque nature que ce soit (...) serait totalement improductif».

Après tous ces soubresauts, la politique du Canada demeure donc inchangée et peut-être pourrions-nous attribuer ces paroles à M. Chrétien: «silence, on commerce! ▼»



Ernesto Zedillo, président du Mexique, et Jean Chrétien, premier ministre du Canada, ont eu un «entretien sérieux» à propos du Chiapas.

Photo: La Presse, 19 avril 1998

Quelques témoignages recueillis par la Commission civile internationale d'observation des droits humains

Le représentant de la société civile d'Acteal Las Abejas (les abeilles)

Communauté victime
du massacre
survenu le 22
décembre dernier

son, même pas pour se défendre. Son esprit de paix est ainsi poussé à l'extrême. Non seulement cherche-t-elle la paix, mais elle est aussi pacifiste. C'est pour cette raison qu'elle a été attaquée, et il s'agit d'une attaque lâche parce que les paramilitaires savaient fort bien que la communauté n'allait pas répondre par les armes. La communauté est entièrement d'accord avec les revendications zapatistes contre l'oppression, contre la pauvreté, pour le droit de vivre sur la terre, pour la dignité, etc., mais elle ne prendra pas les armes.

Cela fait plus de trois ans que l'Armée mexicaine et la Sécurité publique ont commencé à s'appropriier les terres, à incendier des maisons et à brûler les récoltes afin de détruire le tissu social. Jusqu'ici, une situation comparable n'avait jamais été vécue. Ce qui urge actuellement c'est le retrait de l'armée, parce que c'est elle qui a assassiné, incendié les maisons et donné lieu à la prostitution. C'est pourquoi la communauté rejette l'aide de l'armée. Depuis le massacre d'Acteal, l'armée s'est mise à réaliser un travail social : distribuer des aliments, offrir des services de coiffeur, dentiste... La communauté ne veut pas de cette aide. Quitte à avoir

«La société *Les abeilles* a été créée pour servir de contrepoids au PRI. Le massacre du 22 décembre a été perpétré parce que les personnes d'Acteal ne faisaient pas partie du PRI. Le principe le plus sacré de la société *Les Abeilles* est de ne pas prendre les armes, pour aucune raison, même pas pour se défendre. Son esprit de paix est ainsi poussé à l'extrême. Non seulement cherche-t-elle la paix, mais elle est aussi pacifiste. C'est pour cette raison qu'elle a été attaquée, et il s'agit d'une attaque lâche parce que les paramilitaires savaient fort bien que la communauté n'allait pas répondre par les armes. La communauté est entièrement d'accord avec les revendications zapatistes contre l'oppression, contre la pauvreté, pour le droit de vivre sur la terre, pour la dignité, etc., mais elle ne prendra pas les armes.

faim. Il est exclu d'accepter la nourriture des mains de ceux qui ont tué nos parents et nos enfants. La communauté veut que l'armée s'en aille...»

Le représentant de la communauté chrétienne vivant dans la communauté

«Notre communauté est catholique. Son option pour la paix est une conséquence de sa foi en Dieu. Notre non-violence est une application de l'Évangile. Par exemple, nous avons raison de craindre

que nous pourrions être victimes des paramilitaires parce que la veille du massacre les paramilitaires avaient tenté d'attaquer la communauté avoisinante. Alors, notre délégué de la parole nous a réunis à l'intérieur de la chapelle pour que nous puissions prier pour éviter l'attaque car la prière est notre principale arme. Ainsi parlait le délégué quelques instants avant que n'arrivent les paramilitaires : «Frères, prions Dieu pour qu'ils ne nous tuent pas et pour que la paix règne dans nos communautés et partout au Chiapas, et que nous puissions continuer à travailler ensemble. Cependant, s'ils parviennent à nous tuer, sachons que le plus important est que nous sachions donner la vie. Espérons que Dieu ne voudra pas qu'il en soit ainsi». C'est ce qu'il a dit. Il s'appelait Alonso. Peu de temps après, les paramilitaires sont arrivés et des tirs s'en sont suivis, de 10h30 jusqu'à 17h. Les gens se sont mis à courir en tous sens. L'armée qui était tout près, et qui entendait tous les coups de feu, a attendu que tout soit terminé avant d'arriver. C'est quand tout était achevé et que tous les cadavres étaient empilés dans la grotte, que l'armée est arrivée en nous disant qu'elle venait nous protéger des paramilitaires.»

D o s s i e r



Chiapas

Le Sous- commandant Marcos

«Nous voyons que préalablement au massacre d'Acteal, le gouvernement s'est donné pour stratégie de transformer le conflit du Chiapas en un conflit entre communautés et ethnies. C'est la raison de l'armement des groupes paramilitaires; ainsi la guerre se convertit en affrontement entre autochtones armés: ceux de l'EZLN et ceux des groupes paramilitaires du PRI et du gouvernement.

Quand survient le massacre d'Acteal, nous l'identifions donc pour ce qu'il est: un crime d'État. La stratégie du gouvernement reste la même; il devient évident que le gouvernement a les mains tachées de sang des assassinats d'Acteal. Cela est devenu public: comme l'a déclaré la secrétaire des Relations extérieures: «malheureusement, par Internet et par la télévision, on a eu connaissance rapidement du massacre d'Acteal, avant que le gouvernement n'ait pu donner sa propre version».

Monseigneur Samuel Ruiz

«L'action d'évangélisation a une dimension politique, car si elle ne tentait pas de changer le monde et se limitait à faire une série d'acclamations, je ne serais pas en train de vivre une vie chrétienne. Il faut distinguer la dimension politique de la foi et la politique partisane et affirmer que cette dernière se trouve en dehors de la structure de l'Église, puisqu'elle relève d'un choix individuel.

La foi éclaire tous les aspects de la vie et, bien qu'elle n'oblige pas à faire des choix concrets, il y a bien certaines attitudes qui sont obligatoires pour un chrétien, comme celle qui consiste à être aux côtés des pauvres. Une analyse correcte de la réalité montre un lien de causalité clair entre la situation de richesse et de pauvreté. Lorsqu'on atteint cette analyse, ce qui pourrait être une option devient un devoir.»

Synthèse de témoignages de femmes Tzotziles de la coopérative Jolom Mayaetik.

«Nous sommes des artisanes. Les soldats sont dans nos communautés de la municipalité de Larrainzar et de Chenalhó. Nous ne pouvons pas sortir. Ils nous contrôlent sans cesse. Avant, en tant que femmes, nous n'avions pas le droit de participer, nous pouvions juste laver les vêtements, faire à manger. Mais nous aussi, nous avons des droits. Maintenant, avec la coopérative, nous sommes des femmes à part entière.

Les cicatrices sont restées après l'offensive militaire gouvernementale de février 1995, quand on a dû fuir vers la montagne. Les bases d'appui zapatistes ont fui à cause des attaques des militaires, en laissant tout derrière elles: leurs outils, leurs maisons, leurs communautés.

Il y a eu aussi des morts suite à l'attaque. Une fois dans la montagne beaucoup sont morts de faim et de maladies, surtout des enfants et des personnes âgées. Après cela, les femmes ont voulu s'organiser pour défendre leurs communautés. Elles ont fait des barrages sur les routes, elles ont fouillé les camions, elles se sont réunies pour défendre leurs communautés. Tout cela pour éviter une nouvelle attaque. C'était leur propre décision.»

Yolanda, membre de la coopérative K'inal Antsetik.

«En général, la violence contre les femmes a augmenté non seulement dans les communautés mais également dans les villes. Il y a des agressions sexuelles contre les femmes des communautés autochtones, ainsi que contre celles qui travaillent dans les organisations et les ONG. Il règne un climat de tension et de peur. Beaucoup de femmes ne peuvent pas porter plainte parce qu'elles sont intimidées et menacées. Le simple fait de travailler avec des femmes autochtones est un motif suffisant pour être agressée.»▼



Qui fait obstacle à la poursuite du dialogue au Chiapas?

Communiqué de la Commission nationale de médiation À la défense des peuples indigènes À la défense de la négociation pour la paix À la défense de ce qui avait déjà été décidé

Mexico, 17 mars 1998

Au gouvernement fédéral

À l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN)

Au Congrès de l'Union

Aux peuples indigènes du Mexique

À la société civile nationale

À toutes les forces politiques

À l'opinion publique

*La CONAI, instance civile de médiation reconnue par les Parties considère
urgent de communiquer son évaluation de l'état actuel du processus :*

I. Tout un processus de dialogue et de négociation est en péril

Sous la protection de la **Loi pour le dialogue, la conciliation et une paix digne au Chiapas**, du 11 mars 1995, les Parties se sont mises d'accord sur les principes, l'Agenda, les bases, les règlements et les procédures qui devaient guider le processus de dialogue et de négociation. Tous ces éléments sont du domaine public.

On doit se rappeler que de tous les thèmes de l'agenda, seulement celui concernant les droits et la culture indigène a été discuté et négocié, ceux de la démocratie et de la justice sont restés en plan.

L'ensemble des instruments du dialogue et de la négociation et en particulier la séquence des thèmes de l'agenda ne peuvent être laissés à l'arbitraire. Déjà acceptés, ils forment un schéma méthodologique de dialogue et de négociation et même une stratégie fondamentale pour la paix dont les signes sont les suivants:

A) Reconnaissance mutuelle du gouvernement fédéral et de l'Armée zapatiste comme parties indispensables au processus de dialogue et de négociation.

B) Mise en marche d'un processus de solution politique logique auquel seront soumis les acteurs militaires et les acteurs politiques.

C) Création de conditions favorables afin de pouvoir, par la participation de la société civile représentée par des assesseurs et des invités, dialoguer sur les thèmes de l'agenda pour trouver des solutions aux causes du conflit.

D) Poursuite et vérification de l'application simultanée des Accords et des engagements qui puissent être atteints par une commission.

E) Edification de l'Accord d'entente et de pacification dans la justice et la dignité, dont la conclusion comprendra des mesures de retrait des militaires et de sécurité pour les Parties.

Ce modèle est une nouveauté et une espérance pour la solution des conflits armés internes à travers le monde.

II - Des procédures déjà approuvées

Le véritable processus de dialogue et de négociation entre les Parties a débuté par l'installation de la Première Table qu'on a appelée Droits et culture indigène qui s'est terminée par la signature des premiers accords de San Andrés le 16 février 1996.

Le processus de dialogue et de négociation est entré ouvertement en crise à partir de mars 1996 durant le développement de la Seconde Table appelée Démocratie et justice quand le gouvernement fédéral a refusé de parler et d'y présenter des assesseurs et des invités.

Durant le développement de la Seconde Table, il y a eu des incidents politiques et militaires qui se sont produits et qui ont été considérés par l'Armée zapatiste comme une absence des conditions nécessaires au dialogue et à la négociation. Voilà pourquoi le 29 août 1996, l'Armée zapatiste s'est retirée jusqu'à ce que les conditions de crédibilité propices au dialogue reviennent.

La CONAI et la Commission de concorde et de pacification (COCOPA) se sont attelées à la tâche de réviser les conditions pour que se renouent le dialogue et la négociation et ont établi le mécanisme de réunions tripartites (CONAI-COCOPA-EZLN) que le gouvernement fédéral a accepté.

Dans ce cadre de référence, les Parties ont accordé un vote de confiance à la COCOPA, afin qu'elle élabore, en qualité d'arbitre, une initiative finale de réformes constitutionnelles qui récupérerait les Accords de la Première Table.

Le gouvernement fédéral n'a pas accepté formellement l'arbitrage de la COCOPA, retirant l'entente déjà

acceptée, et le 19 décembre 1996, il a présenté une contre-proposition reprise en janvier 1998 sous le nom de *Quatre observations* qui sont une interprétation différente des accords déjà signés à San Andrés.

III - Au sujet du contenu déjà accepté

L'initiative présidentielle sur les Droits et la culture indigène s'éloigne du document signé à San Andrés et affecte les engagements pris par le gouvernement mexicain comme signataire de l'accord 169 de l'Organisation mondiale du travail (OIT), car:

1. Elle réduit l'exercice des droits des peuples indigènes à leurs communautés. Même si l'initiative gouvernementale reconnaît que «les peuples indigènes ont le droit à la libre détermination», il réduit l'expression concrète de ce droit à l'autonomie à l'intérieur des communautés indigènes. **Cette réduction viole les accords de San Andrés qui établissent clairement «que la législation nationale doit reconnaître les peuples indigènes comme des sujets ayant droit à la libre détermination et à l'autonomie».** Elle viole aussi l'Accord de l'OIT qui considère comme sujets de ces droits tous les peuples indigènes.

2. On y lit que la Constitution «accorde» des droits aux peuples indigènes au lieu de simplement reconnaître ces droits comme il a été convenu à San Andrés. La nouvelle relation entre l'État et les peuples indigènes déjà établie à San Andrés reconnaît la préexistence des droits de ces peuples et insère leurs droits dans la Constitution. Au contraire, **l'initiative du pouvoir exécutif fédéral se réfère à la concession de droits, plutôt qu'à leur reconnaissance comme s'il s'agissait d'un acte de l'État qui créerait ces droits.**

3. Elle ne reconnaît pas les droits de juridiction des peuples indiens. Le texte de l'initiative présidentielle arrive tout au plus à «reconnaître», ce qui introduit l'idée d'un pouvoir discrétionnaire, que «les procédures, les jugements et les décisions de ces peuples pourront être validés», ignorant le texte de la COCOPA qui affirme qu'ils «seront reconnus comme valides». **Le fait de laisser optionnelle cette reconnaissance de la validité des procédures et des jugements des peuples indiens viole l'Accord de San Andrés.** Il établit explicitement «comme garantie au plein accès à la justice... que le droit positif mexicain reconnaisse les autorités, normes et procédures de résolution de conflits internes... et qu'à travers des procédures simples, leurs jugements et décisions soient reconnus valides par les autorités de l'État possédant juridiction».

4.- Elle ne reconnaît pas le droit des peuples indiens à leur territoire. L'initiative présidentielle omet la référence qui reconnaît l'usage et la possession des ressources naturelles de leurs terres et territoires, ce qui est bien clairement expliqué dans le texte de la COCOPA et dans les Accords de San Andrés. Ceux-ci établissent que le Gouvernement fédéral «doit reconnaître les droits et les garanties qui leur appartiennent comme le droit à l'habitat, donc possession et utilisation du territoire conformément à l'article 13.2 de la Convention de l'OIT.»

5. Elle omet le mécanisme établi par les Accords de San Andrés et l'entente 169 de l'OIT pour déterminer comment on reconnaît comme indigène une commune, une communauté, un organisme auxiliaire du Conseil municipal et ses instances connexes.

L'initiative présidentielle parle seulement des communes majoritairement indigènes, mais omet le critère clairement défini qui est inclus dans le texte de la COCOPA. **Cette omission viole les Accords de San Andrés et la convention internationale déjà mentionnée qui établissent que «la conscience de l'identité indigène devra être considérée comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions contenues dans lesdits accords.»**

6. Elle ne reconnaît pas, comme le fait le texte de la COCOPA et comme il était entendu à San Andrés, que les communautés indigènes sont des «entités de droit public».

7. Elle ne reconnaît pas non plus le droit des peuples autochtones à définir «les procédures pour l'élection de leurs autorités». Dans le texte présidentiel on établit que «dans les communes dont la population est en majorité indigène la législation locale sera celle qui établira les bases et les modalités pour assurer la participation des communautés indigènes dans l'intégration de leur conseil municipal...». Par contre, le texte de la COCOPA dit «que dans les communes, communautés, organismes auxiliaires du conseil municipal et de ses instances connexes on reconnaîtra à leurs habitants le droit de définir, en accord avec les pratiques politiques propres à la tradition de chacune d'entre elles les procédures pour l'élection de leurs autorités ou de leurs représentants». Cette omission viole une fois de plus les Accords de San Andrés qui reconnaissent le droit des peuples de «désigner librement leurs représentants, tant au niveau de la communauté qu'au plan des organismes de gouvernement municipal et l'autorité qu'ils détiennent en tant que peuples indigènes, confor-

mément aux institutions et aux traditions propres à chaque peuple».

IV- Militarisation et paramilitarisation

La procédure unilatérale du gouvernement mexicain qui a commencé à organiser des réformes constitutionnelles est encore plus grave si on considère l'augmentation de la dynamique militaire.

Avant le mois de février 1995, la CONAI apprenait que les forces militaires et policières étaient présentes à 74 endroits sur le territoire du Chiapas. En août 1997, ils étaient présents à 209 endroits. Après le massacre de Acteal, du 22 décembre 1997 jusqu'à ce jour, voici ce qui s'est passé :

- ◆ Il y a eu au moins 104 opérations militaires dans les zones où existe une présence ou une influence zapatiste.
- ◆ La présence de l'armée mexicaine au Chiapas a augmenté d'au moins 5 000 soldats dont 2 000 sont basés à Chenalhó ce qui porte, selon diverses sources, à 70 000 le nombre de soldats.
- ◆ Trois nouvelles communes ont été envahies par l'armée: Chenalhó, Chalchihuitán et Mitontic. Il y a donc déjà 66 communes où la présence militaire est importante.

D'autre part, l'accroissement de la paramilitarisation, d'abord dans la zone Nord, puis dans la zone de Los Altos et la Selva, altère encore davantage le climat sociopolitique au Chiapas et fait craindre une dangereuse escalade de violence. Le crime de Acteal, dont on ne connaît toujours pas les auteurs ni les commanditaires, a rendu évidente la réalité de la guerre.

Appel réitéré

Nous vivons une situation politique décisive où le Congrès de l'Union joue un rôle-clé dans la construction d'une paix juste et digne pour tous, à travers la réforme de l'État et la transition vers une véritable démocratie au Mexique. Dans ce but, il est fondamental que ne soient pas séparés le processus législatif du processus de dialogue de la négociation pour la paix.

Pour la CONAI et la société civile démocratique, il est urgent de vaincre, par une volonté politique claire et ferme en faveur de la paix, les obstacles qui freinent le changement, rendent de plus en plus difficile la reprise du dialogue et réduisent dangereusement l'efficacité des actions politiques visant à reconstruire la confiance dans un voie pacifique.

Face aux signes omniprésents de la guerre et face

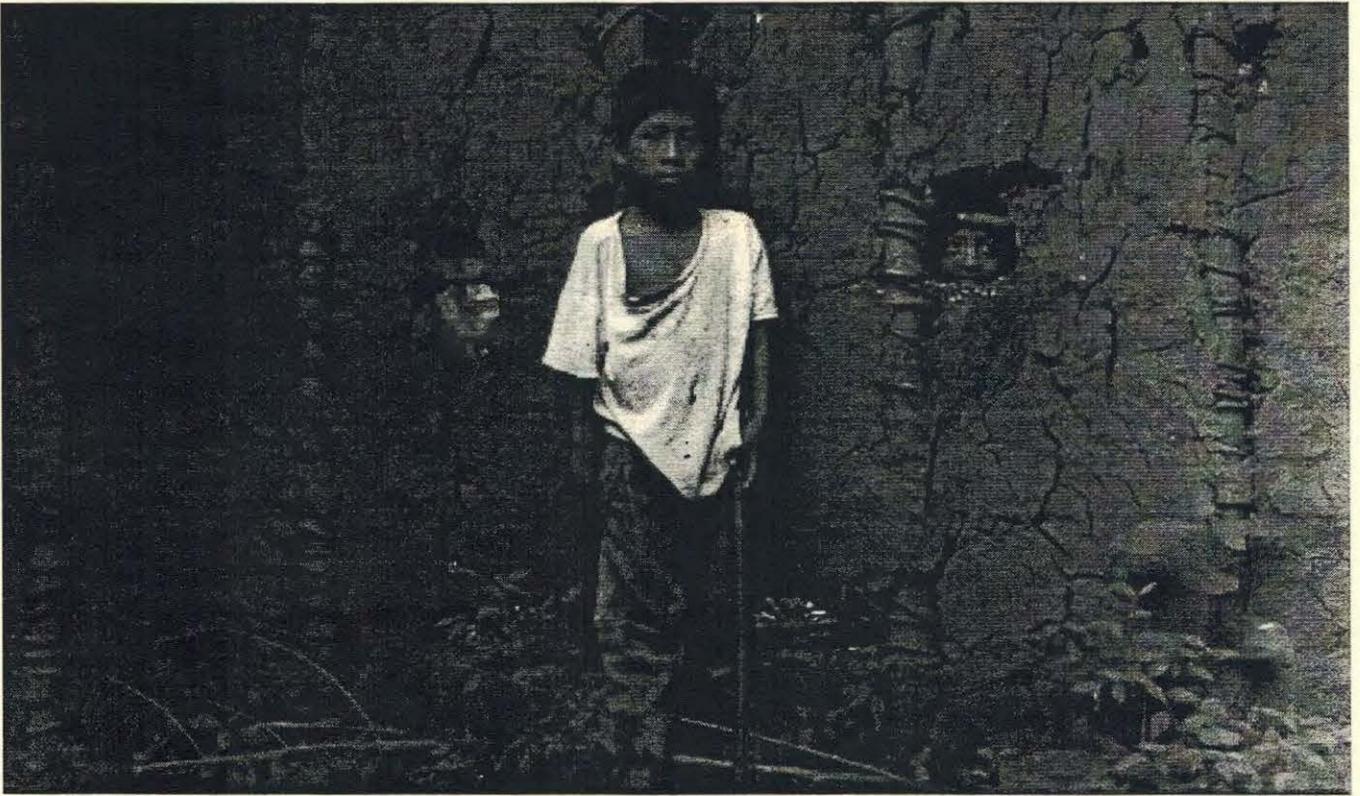


Photo : Fabienne Lasserre

aux circonstances graves qui mettent en péril le processus de dialogue et de négociation, la CONAI réitère son appel :

Au gouvernement fédéral afin qu'il ajuste sa conduite aux procédures et aux contenus déjà convenus.

Au EZLN pour que, malgré les difficultés, il maintienne sa disposition de résoudre le conflit par la voie politique.

Au Congrès de l'Union, dans le cadre de ses attributions constitutionnelles:

- ◆ pour qu'il abandonne la stratégie de démantèlement du processus de dialogue et accélère les gestes nécessaires pour éloigner le spectre de la guerre;
- ◆ pour qu'il considère que dans les procédures élaborées face à la réforme constitutionnelle ce sont les processus de dialogue et de négociation pour la paix qui sont en jeu;
- ◆ pour qu'il fasse la promotion des réformes constitutionnelles reliées aux droits et la culture des peuples autochtones quand les initiatives sont pleinement conformes aux contenus et aux procédures déjà acceptés et puissent ainsi se transformer en instruments de justice et de paix pour tout le Mexique;
- ◆ pour qu'il favorise des moyens politiques capables de mener véritablement au dialogue et à la

négociation afin de trouver de véritables solutions aux causes réelles du conflit.

À tous les partis et à toutes les forces politiques, conscients du sérieux de la situation actuelle, pour qu'ils établissent comme d'authentiques priorités ce que la société exige avec insistance. Et afin de vaincre les égoïsmes et les ambitions, qu'ils soutiennent toutes les initiatives capables de produire des fruits positifs en faveur d'un Mexique plus juste, plus démocratique et plus solidaire.

À tous les mouvements et organisations de la société civile afin qu'ils reprennent leurs efforts inestimables en faveur de la liberté, de la justice et d'une paix juste et digne. En cette heure cruciale, leur force et leur présence sont irremplaçables.

La CONAI, engagée d'une façon permanente dans la recherche de la solution des causes qui sont à l'origine du conflit armé, continuera à contribuer à la paix par toutes les activités et toutes les tâches, publiques et privées que ce moment grave exige.

Membres de la CONAI:

Samuel Ruiz García, Concepción Calvillo Vda. de Nava, Juan Banuelos, Pablo González Casanova, Oscar Oliva, Raymundo Sánchez Barraza.
Secrétariat : Miguel Alvarez, Gonzalo Ituarte, Pedro Nava, Salvador Reyes ▼

Les municipios autonomes

par Horst Rosenberger

DEPUIS LE MOIS D'AVRIL, LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU CHIAPAS A LANCÉ UNE OFFENSIVE CONTRE LES *MUNICIPIOS* AUTONOMES. DE FAÇON VIOLENTE, ET AVEC L'AIDE DES TRISTEMENT CÉLÈBRES GROUPES PARAMILITAIRES PRIISTES, LES INSTALLATIONS DE DEUX *MUNICIPIOS* AUTONOMES DE CRÉATION RÉCENTE ONT ÉTÉ DÉTRUITES. DANS LES DEUX OPÉRATIONS, IL Y A EU DE NOMBREUX BLESSÉS (DONT DES FEMMES ET DES ENFANTS), DES CAS DE TORTURE ET DE VEXATIONS CONTRE LES SYMPATHISANTS DES ZAPATISTES; DES AUTORITÉS AUTONOMES ONT ÉTÉ DÉTENUES ET IL Y A EU PLUSIEURS DISPARITIONS. LE DÉPLOIEMENT DES FORCES DE L'ORDRE DANS CES OPÉRATIONS (PLUS DE MILLE ÉLÉMENTS DANS CHACUNE DES OPÉRATIONS), ACCOMPAGNÉ D'UNE OFFENSIVE DE PROPAGANDE SANS PRÉCÉDENT, LAISSE PENSER QUE LE GOUVERNEMENT MEXICAIN A OUVERT UN AUTRE FRONT DANS SA LUTTE CONTRE L'INSURRECTION ZAPATISTE. MAIS POURQUOI CET ACHARNEMENT CONTRE LES *MUNICIPIOS* AUTONOMES?

Origines

Le processus de création des *municipios* autonomes a commencé en octobre 1994 quand les organisations indigènes réunies pour l'Assemblée démocratique du peuple chiapanèque (AEDPCH) ont annoncé la création des Régions autonomes pluriethniques (RAP) coordonnées dans un parlement indigène. En décembre 1994, l'EZLN rompt de façon pacifique l'encerclement militaire et annonce la création de trente *municipios* autonomes sur le territoire des *municipios* reconnus officiellement. À l'époque, cette proclamation n'avait provoqué que des commen-

taires moqueurs de la part du gouvernement de l'État.

Malgré l'attitude hautaine des classes dominantes chiapanèques qui ne peuvent concevoir les

indigènes autrement que soumis et ignorants et, par définition, incapables d'assumer leur propre destin, les *municipios* autonomes se sont fortifiés. Ce qui a pris du temps, non seulement en raison des énormes difficultés de communication et le cruel manque de moyens, mais aussi parce que la constitution d'un *municipio* autonome est un processus éminemment démocratique. Au contraire des *municipios* officiels formés par décret gouvernementaux et conformes aux intérêts de domination et d'exploitation, les limites territoriales des *municipios* autonomes sont décidées par les habitantes de la zone en tenant compte des liens historiques, des conditions géographiques (même ainsi les gens doivent parfois marcher plusieurs heures pour aller au chef-lieu), des facilités de communication et d'échange de produits et, à l'occasion, selon l'appartenance à une ethnie déterminée. À cet égard, il faut souligner qu'il existe une série de *municipios* autonomes où, par exemple, coexistent des communautés tojolabales et tzeltales ou des communautés métisses avec des communautés autochtones. Ce qui démontre encore, si c'était nécessaire, que ce qui est en jeu au Chiapas, ce n'est pas la question ethnique.

note: au Mexique, le terme municipalité ne fait pas référence à une ville mais à une région administrative qui peut comprendre plusieurs dizaines, voire une centaine de communautés et de villages. C'est pourquoi nous utiliserons le mot espagnol municipio.

Dossier



Chiapas

Le fonctionnement

Le processus démocratique ne se limite pas seulement à la définition de la territorialité mais englobe aussi toute la détermination du fonctionnement du *municipio* autonome. Il s'est produit ici un espèce d'hybridation entre les formes traditionnelles d'auto-gouvernement (*autogobierno*) des peuples autochtones et des éléments innovateurs. Par exemple, la tradition selon laquelle l'assemblée de chaque communauté est l'instance suprême de décision s'est maintenue. Parallèlement, un fonctionnement «conseilliste» (*consejista*) a été adopté pour la coordination des décisions. Pour mieux l'illustrer, prenons pour exemple un *municipio* autonome constitué de communautés tzeltales et tojolabales.

Le territoire de ce *municipio* comprend quelques 10 000 habitants qui vivent dans près de 60 communautés. Selon ses us et coutumes, chaque communauté élit ses autorités dans une assemblée ouverte où toutes les habitantes de plus de seize ans peuvent voter. On y élit habituellement quatre personnes pour les postes suivants: président municipal, suppléant, secrétaire et trésorier —les élus sont révocables à tout moment. Ces quatre personnes, en plus des fonctions qu'elles doivent accomplir dans leur communauté, sont envoyées comme déléguées à l'une des trois assemblées régionales qui forment le *municipio*. À l'intérieur de ces trois assemblées régionales sont nommés les membres de 13 commissions qui comptent 4 membres chacune. La coordination et l'administration du *municipio* autonome reposent sur ces commissions. Les commissions doivent se mettre en contact avec les représentantes de chaque communauté pour traiter des affaires de sa compétence et elles transmettent les discussions et propositions à l'assemblée de chaque communauté

pour ratification ou rejet de la décision en question.

Le *municipio* en question comporte actuellement les commissions suivantes:

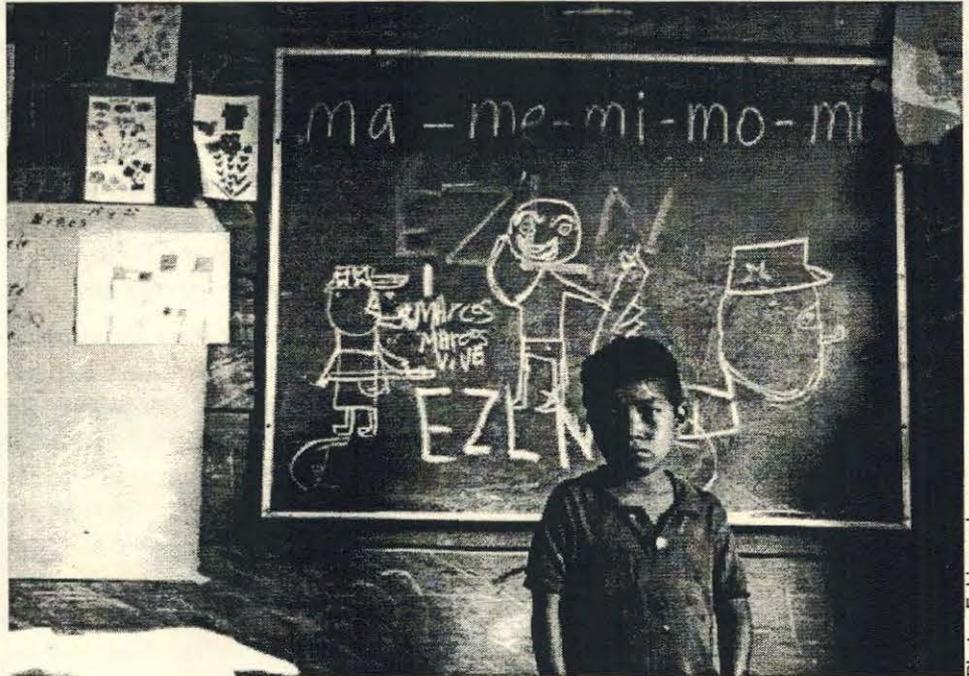


Photo : Fabienne Lasserre

- ◆ Honneur et justice: chargée de l'administration de la justice selon les formes traditionnelles où l'idée de réparation du dommage domine celle de la punition. Par exemple, un délit n'est pas sanctionné par une amende ou l'emprisonnement mais par l'obligation de réparer le dommage causé et/ou la réalisation de travaux compensatoires.
- ◆ Éducation: son travail consiste à la formation de personnel qualifié, provenant des communautés elles-mêmes, pour que l'enseignement considéré important par la communauté puisse se donner dans les langues parlées localement.
- ◆ Santé: son mandat principal est de former les promoteurs de santé au sein des communautés. Selon les affirmations d'un membre de la commission de santé, il existe une recherche de synthèse entre la médecine traditionnelle et la médecine officielle.
- ◆ Terre et territoire: elle se charge de la résolution des conflits de propriété de la terre, de délimitation des territoires et des questions écologiques. Elle travaille en étroite collaboration avec la commission suivante.



- ◆ Production et commercialisation: cette commission est chargée de l'étude des besoins des communautés et de la coordination des moyens de production existants. Par exemple, elle doit coordonner de façon équitable l'utilisation de l'unique tracteur du *municipio* de même que de la seule sécheuse de café. La tâche de la commission consiste à chercher les marchés pour les produits excédentaires en éludant les intermédiaires (dits *coyotes*) ou à contacter d'autres *municipios* autonomes pour échanger les surplus de production.
- ◆ Femmes: selon la tradition autochtone, les femmes ne peuvent occuper de poste de représentation de la communauté. Cependant, dans les zones zapatistes et plus particulièrement dans les *municipios* autonomes, des changements sont en train de se produire à ce niveau. La commission des femmes est chargée de tout ce qui est lié aux travaux des femmes et sert aussi de lieu d'organisation pour les femmes.
- ◆ Aînés: la commission des aînés est un organe consultatif et de conciliation en cas de conflit. Selon la coutume autochtone, le conseil des aînés a un poids spécifique étant donné que leur expérience acquise et leur capacité de jugement sont très valorisées.
- ◆ Jeunesse: la commission jeunesse traite de tout ce qui est relié à la problématique des jeunes et des enfants, notamment l'organisation des sports et des loisirs.
- ◆ Impôts et finances: chargée de la cueillette des impôts (notamment des vendeurs sur les marchés) et de la répartition des fonds. Les membres de cette commission, de même que ceux de la commission d'honneur et de justice, s'exposent à la répression et à l'emprisonnement étant donné que l'administration de la justice et la levée d'un impôt peuvent être considérées comme une usurpation des pouvoirs réservés à l'État.

Gouverner en obéissant

Toutes ces instances de coordination et de gestion fonctionnent selon le mode de ce qu'il est convenu d'appeler le «gouverner en obéissant» (*mandar obedeciendo*). Une profonde méfiance à

l'égard du pouvoir se cache derrière cette consigne qui a pour objectif de rappeler aux représentants qu'ils doivent respecter les mandats de la communauté. Il s'agit d'un mandat qui ne s'exprime pas tant dans l'élection que dans la capacité des représentants d'aller chercher un consensus parmi les habitantes. Cet esprit communautaire n'est pas une invention des zapatistes ni une particularité de la Forêt Lacandona. Comme l'a exprimé le sous-commandant Marcos: «Le travail collectif, la pensée démocratique, la soumission à l'accord de la majorité sont plus qu'une tradition autochtone. Ils ont été l'unique possibilité de survie, de résistance, de dignité et de rébellion.»

En ce sens les *municipios* autonomes ne sont pas seulement une expression symbolique de la lutte zapatiste mais une forme très pratique d'autogérer la vie conformément aux désirs et nécessités des communautés. En même temps, la stratégie d'insurrection civile qui s'exprime dans les *municipios* autonomes a fait des petits et on en dénombre pas moins d'une soixantaine au Chiapas. Une grande partie de la guerre sale menée par le gouvernement par la création de groupes paramilitaires s'explique par une tentative du pouvoir d'empêcher l'extension et la consolidation de cette forme de vie diamétralement opposée à la logique dominante qui s'articule autour de l'enrichissement individuel, du «développementisme» et de la centralisation du pouvoir.

Autodétermination et solidarité

De plus, la création des *municipios* autonomes et la détermination de leur fonctionnement par leurs propres habitantes ont été approuvées dans les accords de San Andrés, eux-mêmes le fruit d'une réflexion collective d'un grand nombre de représentantes des peuples autochtones de l'ensemble du Mexique. C'est précisément cette diversité qui a fait que les accords de San Andrés aient été conçus comme une sorte de parapluie qui devait abriter une multiplicité de formes de vie collective pour les peuples autochtones. Étant donné le manque de disposition du gouvernement mexicain à respecter les accords de San Andrés, le Congrès national indigène a récemment promulgué la création de 20 *municipios* autonomes dans d'autres États de la république mexicaine. Il ne faut pas voir ces 20 *municipios* comme des copies du mo-

dèle expliqué plus haut. Les uns comme les autres sont des expressions diverses de vie nées des traditions particulières et de l'expérimentation face aux défis actuels. Ce qui les unit entre eux et ce qui nous unit avec eux est le rejet d'un monde dominé par l'argent et le pouvoir.

Malgré toutes les violences du pouvoir, il ne faut pas voir dans les zapatistes, et par extension les peuples autochtones du Mexique, seulement des victimes de la répression. La répression est une tentative brutale et désespérée du pouvoir pour contenir leur dynamique d'auto-

organisation. Pour contrecarrer cette croisade du régime mexicain, qui a l'appui tant des États-Unis que du Canada et de l'Union européenne, il est important de trouver des formes d'appui à ces communautés en résistance. Une de celles-ci consiste à garantir la présence d'observateurs nationaux et internationaux dans la zone. Cependant, nous ne devons pas oublier que la solidarité n'existe qu'entre égaux et égales, c'est-à-dire entre ceux et celles qui partagent le rejet du système mondial dominant déterminé par l'argent ▼



Photo : Fabienne Lasserre

La diocèse de San Cristóbal de las Casas face à la situation actuelle au Chiapas

À tous nos frères et à toutes nos soeurs dans la foi catholique.

À tous nos frères et soeurs des différentes traditions chrétiennes.

À tous nos frères et soeurs qui croient au Dieu de la vie.

À la société civile du Mexique et du monde.

À tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté.



En ce moment où une nouvelle escalade de persécutions frappe à notre porte, nous nous sentons obligés, en conscience, de partager avec vous quelques réflexions faites à partir de notre foi.

Dans le texte de l'Apocalypse (Ap.12, 1-2) — qui pour nous, catholiques mexicains, évoque la délicatesse de la Providence divine envers nous — nous voyons comme le reflet de notre propre expérience d'Eglise. Si la tradition, depuis les Pères de l'Eglise, a vu dans ce texte la figure de la Vierge Marie mettant au monde, au milieu de la contradiction, le Verbe incarné, nous savons aussi que dans son sens original il se réfère au mystère de l'Eglise qui, par son travail d'évangélisation réalisé au milieu de persécutions, fait naître l'humanité nouvelle, libre comme le Christ, de l'esclavage de l'antique serpent (Ap 12, 3-18).

Nous ne pouvons nous sentir victimes du sort qui nous est fait actuellement car l'option évangélique et ecclésiale pour les pauvres, si elle est sérieuse, nous mène inexorablement à expérimenter les mêmes souffrances que vivent constamment les pauvres, ces vaincus de toujours.

Celui «qui nous a conféré le ministère de la réconciliation» (2 Co 5, 18) nous a avertis: seule la vérité rend les hommes libres (Cf. Jn 8,32). Et cette vérité est «est faite pour la chute et l'élévation de beaucoup, et pour être un signe de contradiction afin que soient mises à découvert les intentions de beaucoup de coeurs (Lc 2, 34-35)

Voilà pourquoi notre critère d'action, dans ce ministère de réconciliation, c'est la vérité. Pas une vérité qui présente une certaine version des faits pour dissimuler l'erreur (Cf. Ep 4) (1 Jn 1,1), mais ce que nous annonçons et que nous ne pouvons cesser de faire, c'est le visage lumineux du Christ dans la vie de nos frères indigènes avec leurs valeurs, leur capacité de se sacrifier pour servir, leur esprit communautaire, leur survivance malgré leur marginalisation et leur espérance inébranlable de l'instauration du Royaume de Dieu dans la justice, la vérité, l'amour et la paix.

Nous n'avons pas l'intention d'arrêter la proclamation de cet Evangile vivant qui a toujours été pour nous une constante source de conversion au Dieu de la vie et, (1 Jn 1,3) si nous nous taisions,

ce sont les pierres qui crieraient (Lc 19,40) et nous serions considérés comme des imposteurs. . (2 Co 4, 13-14)

Avec le métal fondu de beaucoup de AK-47, on fera des tracteurs (Cf. Is 2,4) et au lieu d'envoyer nos impôts, fruits de notre travail pour payer des bourses à des militaires à l'Ecole des Amériques (centre d'entraînement où la CIA enseigne comment mater les soulèvements et les révoltes des pauvres), nous verrons d'une part, des salles de classe, des blocs opératoires, des greniers, des étables, des laboratoires et d'autre part, la dignité dans les vallons et dans les forêts du Chiapas, dans les vallées et dans les montagnes de notre Patrie.

Tous et chacun des agents de pastorale de ce Diocèse bien-aimé de San Cristóbal de Las Casas avons confiance et attendons la résurrection du Christ dans notre histoire.

Que la grâce du Seigneur soit avec vous tous. Amen! (Ap. 22,21)

D o s s i e r



Chiapas

San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, 27 mars 1998.

+Samuel Ruiz García

Evêque de San Cristóbal de Las Casas

+Fr Raúl Vera López, O.P.

Evêque coadjuteur de San Cristóbal de Las Casas

Felipe Toussaint Loera, prêtre

Vicaire général

Felipe Ramos Ozuna, prêtre

Pour le Conseil presbytéral

Eugenio Alvarez Figueroa, prêtre

Pour le Conseil des vicaires épiscopaux

R.P. Oscar Salinas Nájera, S.M.

Pour le Conseil pastoral

Soeur Esther Lorenzana Camacho D.P., chancelier

Pour la Curie diocésaine



«La guerre des dieux, religion et politique en Amérique latine»,

de Michael Löwy, vient de paraître en France.

Voici ce qu'en pensent deux connaisseurs de l'Amérique latine.

Maurice Lemoine, dans Le Monde Diplomatique de mai 1998:

Travail original, cet ouvrage n'hésite pas à remonter à Max Weber — qui, en son temps, avait noté les tensions existant entre catholicisme et capitalisme — ou à Engels — qui avait compris, contrairement aux philosophes des Lumières, que le clergé n'était pas un corps socialement homogène — pour formuler quelques hypothèses théoriques sur la théologie de la libération. Il montre, et c'est l'une de ses singularités, l'influence de la culture catholique française dans la naissance de ce mouvement (au Brésil notamment). Rappelant que la théologie de la libération constitue une réflexion religieuse et spirituelle, l'auteur, directeur de recherche au CNRS, constate que le phénomène n'est pas parti du sommet pour irriguer la base ni de la base vers le sommet, mais bien de la périphérie vers le centre: apostolat laïque, aumôniers, groupes d'experts travaillant pour les évêques et les conférences épiscopales, économistes, sociologues, théologiens qui ouvrirent l'Église aux développements des sciences sociales; ordres religieux jouissant d'une certaine autonomie et moins soumis au contrôle de la hiérarchie épiscopale que le clergé diocésain; prêtres ou religieux étrangers... Ce livre permet de saisir les avancées et les échecs, voire d'imaginer l'avenir de ce «christianisme de la libération», «pointe apparente d'un iceberg, c'est-à-dire d'un immense mouvement social».

Fernando Matamoros Ponce, dans Volcans de mars-avril 1998:

Michael Löwy nous montre ce que la théologie de la libération représente, avec le langage du divin qui lui est propre, d'effort pour rendre présent, en ce monde d'oppression, ce qu'ils dénomment la «parole de la vie». Les marxistes révolutionnaires, comme les zapatistes mexicains, ont déclaré qu'ils ne s'étaient

pas lancés dans la lutte «pour mourir», mais au contraire «pour vivre». Pourtant, les bruits de bottes des «imposteurs géniaux» montrent qu'ils se préparent à enterrer ce qui n'est jamais né. Ce n'a jamais été un luxe que de mourir pour la justice, mais des milliers d'hommes et de femmes sont là pour nous le rappeler. Michael Löwy, dans sa comparaison des deux formes de pensée — qu'il ne cherche pas à assimiler l'une à l'autre — que sont la croyance religieuse et la croyance socialiste, nous rappelle, avec les affinités qu'il leur trouve, les centaines de chrétiens tombés sous les balles ou les épées des conquistadores et des impérialismes. Au Mexique, par exemple, retentit toujours l'écho des voix des curés Hidalgo et Morelos, les deux héros de l'indépendance, fusillés au début du XIXe siècle pour avoir été confrontés à l'alternative que Luis Villoro formule ainsi: «L'ordre avec la violence ou la violence pour la liberté.» Plus proches de nous, Camilo Torres et Mgr Romero ont été broyés par la même alternative, l'un pour avoir choisi la violence de la liberté, l'autre pour avoir refusé la violence de l'ordre. Avec une lecture marxiste qui rompt avec la vision triomphaliste de l'idéologie du progrès, qui fut si longtemps dominante dans les courants de gauche, on relève au Mexique la présence actualisée de la Tragédie, en tant que drame et mort des sujets de l'Histoire. Au Mexique, les zapatistes et les chrétiens ressentent de nouveau aujourd'hui cette douleur liée à la perception du caractère tragique de la pratique humaine. Comme nous le rappelle Michael Löwy, en termes pascaliens, ils sont entrés dans la lutte au nom d'un pari soit sur l'existence de Dieu et de l'égalité, soit sur la libération du Mexique de «ceux d'en bas». Ces deux acteurs ont mis au premier plan une dimension essentielle de la vie: le risque, l'échec et l'espoir de voir triompher sa cause.

LA GUERRE DES DIEUX, religion et politique en Amérique latine, de Michael Löwy, traduit de l'anglais par Michael Gibson. Éditions du Félin, Paris, 1998, 201 pages ▼

La solidarité à l'oeuvre

(ou la preuve que s'organiser, ça marche!)

La multinationale des pâtes et papiers Daishowa est sur le point de céder face aux pressions des Cris du lac Lubicon et de ses sympathisants. Il y a près d'un an, le Comité chrétien endossait la campagne Amitié Lubicons-Québec. Cette campagne visait à appuyer les Cris du lac Lubicon de l'Alberta dans leur lutte contre la multinationale japonaise Daishowa qui avait annoncé l'intention d'effectuer une coupe à blanc sur un territoire en litige entre les Cris et les gouvernements albertain et fédéral.

De plus, Amitié Lubicons-Québec se portait à la défense des Amis des Lubicons de Toronto, qui au mois d'avril dernier se voyaient accorder gain de cause dans le procès qui les opposait à Daishowa. La multinationale avait poursuivi le groupe torontois après que celui-ci ait déclenché, au début des années 90, un boycott à l'endroit de Daishowa. Le boycott avait été couronné d'un certain succès, poussant la multinationale à obtenir une injonction interlocutoire contre le boycott au mois de janvier 95, suivie d'une poursuite civile entamée au mois de septembre 97 cherchant à mettre fin définitivement au boycott des Amis des Lubicons.

Heureusement, le juge n'a pas donné raison à Daishowa qui maintenait que le boycott enfreignait son droit à une libre entreprise puisqu'il ternissait sa réputation.

À la lueur du jugement favorable aux Amis des Lubicons, les groupes d'appui des Cris du lac Lubicon au Canada, au Québec, aux États-Unis, en Europe et au Japon ont annoncé qu'ils préoyaient poursuivre le boycott.

À la suite du jugement et devant la possibilité de la poursuite du boycott, Daishowa a annoncé qu'elle s'engageait à ne pas couper d'arbres sur les territoires revendiqués par les Cris. Il est trop tôt pour crier victoire puisque les «territoires re-

vendiqués» ne sont pas clairement définis dans la déclaration de la compagnie. Mais l'affaire prouve tout de même que l'on peut s'opposer aux multinationales avec succès.

Rencontre du SICSAL

Une délégation de la Coalition Romero se prépare à participer à la XIe rencontre du Secrétariat international chrétien de solidarité avec l'Amérique latine qui aura lieu du 28 août au 2 septembre à Riobamba, en Équateur. La rencontre sera précédée par la célébration du 10e anniversaire de la mort de Mgr Proaño.

Le SICSAL est né au lendemain de l'assassinat de Mgr Romero au début des années 80. Pour les groupes qui s'inspirent de l'exemple de Mgr Romero, la rencontre du SICSAL est le lieu où l'on fait une analyse collective de l'état de l'Amérique latine, où l'on effectue un bilan des luttes pour la justice qui s'y mènent et où l'on met de l'avant des perspectives pour la solidarité internationale.

Les délégués de la Coalition Romero à cette rencontre sont Gerardo Aiquel, de l'Entraide Missionnaire et Claude Rioux, du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine.

Assemblée générale du Comité chrétien

Un gros merci aux membres qui ont participé à l'assemblée générale annuelle du Comité. Le conseil d'administration est maintenant composé de: Normand Breault, Marc-André Campbell, Jean Greffard, Sergio Guevara, Nicole Leduc, Vilma Munguía et Constance Vaudrin.

Bonnes vacances!

Les locaux du Comité chrétien seront fermés du 22 juin au 1er août 1998. Cependant la production de l'Agenda latinoaméricain 99 se poursuit. Lancement au mois de septembre! ▼

S O M M A I R E

Éditorial	2
La page du Centre d'actions urgentes	3
Guatemala: Mgr Gerardi, martyr de la vérité	4
Dossier Chiapas:	
Pacification politico-militaire au Chiapas	8
Résumé du rapport de la Commission d'observation	11
Erratum: le Canada face au conflit au Chiapas	17
Quelques témoignages recueillis au Chiapas	18
Communiqué de la Commission nationale de médiation	20
Les <i>municipios</i> autonomes	24
Message du diocèse de San Cristóbal de las Casas	28
Chronique livres	30
Va-et-vient	31

Le *Caminando* est le bulletin du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine. Il est publié quatre fois par année.

JE M'ABONNE AU CAMINANDO

JE ME RÉABONNE AU CAMINANDO

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

Abonnement (4 numéros par année): 20 \$ au Canada et 23 \$ à l'étranger

Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine

Adresse: 25, rue Jarry Ouest, Montréal, Québec, H2P 1S6

Téléphone: (514) 387-2541 - Télécopieur: (514) 387-5550

Si vous êtes membre du Comité, l'abonnement est de 10\$

Comité de rédaction: Joëlle Chevrier, Jean Greffard, Clotilde Lemay, Jean-Claude Ravet, Claude Rioux et Jean Robitaille.

Traduction: Madeleine Perreault et Claude Rioux

Collaborations: Massimo Panzino et Horst Rosenberger

Photographies: Fabienne Lasserre, Infographie: Bismark Villacrés